



2009
RAPPORT DE GESTION
ET ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2009

gérer aujourd'hui pour préparer demain





sommaire

Rapport de gestion **p.4**

États financiers **p.11**

/Bilan, compte de résultat, flux de trésorerie **p.11**

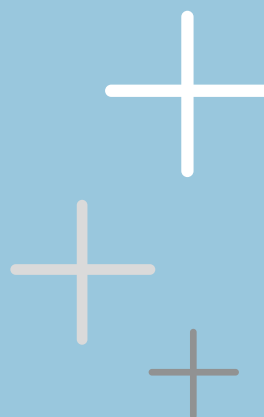
/Annexe : Principes comptables **p.16**

/Annexe : Notes au compte de résultat **p.18**

/Annexe : Notes au bilan **p.22**

Instances **p.36**

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels **p.38**



RAPPORT DE GESTION

1. CONTEXTE

1.1 UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE POUR L'AGENCE

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs est un établissement public industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991, intégrée depuis dans le Code de l'environnement (article L. 542-12), modifié par la loi n°2006-739 sur la gestion durable des matières et déchets radioactifs du 28 juin 2006. Son fonctionnement est régi par les articles R.542-1 à 17 du Code de l'environnement.

Le 15 mai 2009, le nouveau Contrat quadriennal État-Andra pour la période 2009/2012 a été co-signé par Jean Louis Borloo, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, et Eric Woerth, ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique. En signant avec l'Andra un nouveau contrat d'objectifs quadriennal, le gouvernement confirme le rôle de l'Agence en tant qu'appui privilégié de l'État pour la mise en œuvre de la politique publique de gestion des déchets radioactifs. Le nouveau contrat quadriennal prend en compte les engagements du Grenelle Environnement et montre comment l'Andra, signataire de la charte du développement durable des établissements et entreprises publics, en prend sa part, dans un souci réaffirmé d'ouverture, de responsabilité et de transparence. Les objectifs assignés à l'Andra se rapportent aux quatre facettes de son activité :

- exploitant industriel exemplaire des centres de stockage existants
- concepteur-ensemblier innovant disposant d'une recherche de haut niveau
- expert public garant de l'exhaustivité des solutions de gestion des déchets radioactifs
- centre de diffusion et de valorisation des connaissances en France et à l'étranger

1.2 DES ACTIVITÉS MAÎTRISÉES, RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Sur les centres de stockage, l'activité a été caractérisée par un fonctionnement sans incident. Toutes les mesures effectuées dans l'environnement, en 2009, confirment le respect de l'ensemble des exigences réglementaires par le centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité dans l'Aube. Elles montrent aussi que l'impact radiologique des rejets est estimé à 0,0000062 milliSievert, soit moins de 0,001 % de la limite réglementaire.

Lors d'une conférence de presse organisée le 22 avril 2010, l'ASN a dressé un bilan très positif des résultats issus des contrôles réalisés en 2009 au CSFMA : « Nous considérons que les performances en matière de sûreté et de radioprotection du Centre de stockage de l'Aube se distinguent de manière positive par rapport à l'ensemble des installations nucléaires de base. » a déclaré l'Autorité de sûreté. Les 4 inspections

qui ont eu lieu en 2009 sur le CSFMA, dont 2 inopinées, n'ont conduit à aucun constat de non conformité, « ce qui met en évidence le maintien de la rigueur et des performances de l'exploitant ».

Les mesures réalisées pour le Centre de stockage de la Manche confirment le faible impact de ce centre sur son environnement.

- L'activité du tritium des eaux souterraines se stabilise et la tendance à la baisse dans le ruisseau du Grand Bel se confirme.
- Les performances d'étanchéité de la couverture restent conformes aux objectifs de l'Agence.

L'ASN est également satisfaite du Laboratoire souterrain, sur lequel ont été menées deux inspections. Les inspecteurs ont constaté que les dispositions nécessaires étaient prises par l'Andra pour que les expérimentations scientifiques soient menées suivant les règles d'assurance de la qualité et que les travaux effectués aient des perturbations limitées sur l'environnement.

Par ailleurs on peut signaler que le bilan carbone entamé en 2008 s'est achevé en 2009 par la mise en place en fin d'année d'un plan d'actions pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le plan d'actions mis en place à mi-2008 pour réduire la consommation d'énergie porte ses fruits : l'indicateur fait apparaître une réduction significative de la consommation électrique de 8%.

Enfin on notera qu'un nombre important de contrôles internes a été réalisé. Ils permettent un examen régulier de l'application des procédures dans tous les domaines, y compris les domaines financiers, comptables et administratifs. Ils permettent également d'évaluer le niveau de maîtrise des activités, la conformité aux lois et règlements, et de recommander des actions d'amélioration. Les contrôles de deuxième niveau sont réalisés auprès des unités par des contrôleurs Andra ou sont sous-traités lorsque les compétences requises l'exigent. En 2009, 24 contrôles internes et un audit du système de management qualité-environnement ont été effectués. L'ensemble de ces contrôles et audits fait l'objet d'actions de remise en conformité ou d'amélioration, un rapport annuel est soumis au conseil d'administration pour approbation.

1.3 DES PROJETS INDUSTRIELS ENGAGÉS DANS UNE DÉMARCHE DE DIALOGUE ET DE TRANSPARENCE

Dans le cadre du projet HA-MA/VL, l'Andra a proposé fin 2009 aux ministres en charge de l'énergie, de la recherche et de l'environnement :

- une zone d'intérêt pour la reconnaissance approfondie (Zira) et des scénarios d'implantation en surface. La Zira représente une zone de 30 km² dont la localisation a été discutée avec l'ensemble des parties prenantes au projet, communautés de communes, chambre de commerce, CLIS,...
- des options de conception, de sûreté et de réversibilité,
- un modèle d'inventaire pour le dimensionnement du stockage,
- des options d'entreposage en complément du stockage.

Le choix de ces options marque le passage de l'étude de faisabilité du stockage et d'optimisation des concepts à une phase de définition de l'avant-projet du stockage à finalité plus industrielle.

Par ailleurs, le Directeur de la DGEC, Pierre-Franck Chevet, a annoncé l'assouplissement du calendrier initial du projet FA-VL, suite au retrait des deux communes pendant l'été 2009. L'Andra devra remettre un nouveau rapport sur les conditions de stockage en 2012. La recherche de solutions pour la gestion des déchets FAVL, comme pour les autres activités de l'Agence, reste basée sur le dialogue et l'acceptation.

En matière de communication, 9900 personnes ont visité les sites de l'Andra en 2009. De nombreuses rencontres avec le public ont été organisées, 3200 personnes ont été rencontrées lors de manifestations hors de l'Agence (salons, expositions, etc.).

Enfin, l'Andra a poursuivi une présence active au sein des instances européennes et internationales en vue de faire connaître les positions nationales dans le domaine de la gestion des déchets radioactifs et de dialoguer avec les agences homologues au travers des différents accords de collaboration.

2. ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

La production de l'exercice s'élève en 2009 à 165,9 M€ contre 176,2 M€ en 2008, en lien direct avec la réalisation du projet HA-MAVL (-11,4 M€ par rapport à 2008).

La valeur ajoutée de l'Andra s'élève à 59,3 M€, elle représente 36 % de la production (principalement des charges de personnel et des impôts et taxes), elle a augmenté de 5 % en 2009 en grande partie du fait des recrutements réalisés.

Le résultat net dégagé est de 7,1 M€ à comparer à 4,4 M€ en 2008 et à 5,4 M€ en 2007. Le résultat est principalement porté par le crédit d'impôts en faveur de la recherche (25,2 M€, dont 24 M€ encaissés par avance au titre du plan de relance) et l'exploitation industrielle des centres (4,4 M€). A contrario, plusieurs opérations ont dégradé le résultat cette année, notamment le nucléaire diffus (-2,8 M€) et la constitution de dotations aux dépréciations et provisions (18,3 M€ comptabilisées). Le résultat net représente 4,2 % de la production de l'exercice.

Fin décembre 2009, la trésorerie s'élève à 90,9 M€, dont 17,5 M€ affecté au fonds Recherche et 39,2 M€ réservés pour la création des actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges nucléaires de moyen et long terme tel que demandé par l'article 20 de la loi du 28 juin 2006.

En fin d'année, l'effectif présent est de 443 personnes contre 392 en 2008 et 367 en 2007. En lien avec la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), les recrutements réalisés sur l'année 2009 - hors mobilité interne et hors CDD - sont au nombre de 64 en augmentation d'une dizaine par rapport à 2008. Il s'agit d'un renforcement autour des problématiques scientifiques, d'ingénierie

et environnementales ; avec, en ce qui concerne leur localisation, une prépondérance pour le siège (41), le Centre de Meuse-Haute-Marne (CMHM) (15) et, dans une moindre mesure, le CSFMA (8). Par ailleurs, une première identification des compétences clés de l'Agence a été effectuée en 2009, ces orientations devraient permettre une meilleure anticipation des besoins en termes de personnel pour les projets.

Par ailleurs, l'Agence met en œuvre depuis 2008 les dispositions de la loi de modernisation sur l'économie du 4 août 2008 qui prévoit un plafonnement des délais de paiement à soixante jours. Le délai de paiement moyen d'un fournisseur en 2009 est de 54 jours (contre 52 en 2008 et 63 en 2007) tandis que le délai d'encaissement des factures émises est de 56 jours (contre 58 en 2008 et 65 en 2007).

3. PROJET HA-MAVL

Les études scientifiques, techniques et de sûreté ont été menées en 2009 pour préparer les dossiers prévus dans le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR). Par courrier du 30 octobre 2009, l'Andra a transmis aux ministres en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche sa proposition d'une zone d'intérêt pour la reconnaissance approfondie et de scénarios d'implantation en surface (ZIRA). Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil scientifique de l'Agence le 26 novembre. Lors du Comité de Haut Niveau (CHN) du 18 novembre 2009, la proposition de l'Andra a reçu l'accord de l'ensemble des élus membres du CHN. La Commission nationale d'évaluation et l'Autorité de sûreté nucléaire ont transmis au gouvernement leur avis favorable sur la proposition de l'Andra. Le Clis du Laboratoire souterrain a également transmis ses premières observations tout début 2010. Le gouvernement a approuvé la proposition de l'Andra le 9 mars 2010.

L'Andra a également transmis fin 2009 aux ministres en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche une mise à jour du modèle d'inventaire de dimensionnement du centre de stockage, des options de sûreté en exploitation et après fermeture, des options de réversibilité et des options de conception. Enfin des options d'entreposage en complément du stockage ont également été transmises.

L'Espace technologique a été ouvert au public à partir du 28 juin 2009, date de la 10ème Journée Portes Ouvertes de l'Andra en Meuse/Haute-Marne. Ce Bâtiment a été réalisé dans les délais et les coûts prévus. Il a bénéficié d'un financement de 2 M€ par les GIP Meuse et Haute-Marne.

L'Andra a consommé l'intégralité du montant du fonds Recherche versé en 2009 soit 96,6 M€ et 1,4 M€ de report de 2008 (solde du fonds recherche). De plus, elle a engagé et consommé partiellement l'autorisation de sur-engagement donnée par le Commissaire du gouvernement le 9 décembre 2008 à hauteur de 1,6 M€. Le fonds Recherche est alimenté par une taxe payée par les producteurs de déchets, bénéficiaires finaux de ce projet.

4. PROJET FAVL

Sur la base du rapport d'analyse des communes ayant répondu favorablement à l'appel à candidature remis fin 2008 au gouvernement, les communes d'Auxon et de Pars-lès-Chavanges ont été présélectionnées mi-2009 pour y réaliser des investigations géologiques. Suite au retrait de ces deux communes pendant l'été 2009, en accord avec le gouvernement, aucune investigation sur le terrain n'a été engagée. Seules ont été maintenues sur 2009 les activités indépendantes du choix de site : connaissance des déchets, inventaires, colis, management du projet.

Afin d'éviter que cette phase d'attente n'augmente le coût total du projet FAVL, l'Andra a pris des mesures en particulier en matière de personnel. Les recrutements prévus ont été différés, certains postes ont été redéployés sur d'autres activités (projet HAVL et international notamment).

Ce projet est financé par les propriétaires de déchets, l'Andra participe au financement au titre des déchets qu'elle collecte auprès des petits producteurs, des particuliers ou lors de ses opérations sur les sites pollués orphelins.

5. ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

L'Andra est chargée «d'assurer la gestion des centres de stockage à long terme», ce qu'elle fait dans un souci constant de rigueur afin de protéger au mieux l'homme et son environnement. C'est donc dans des conditions de sûreté très rigoureuses qu'elle fournit le meilleur service industriel possible aux producteurs de déchets en matière de stockage de leurs déchets de très faible, faible et moyenne activité. Elle a pour cela renforcé ses dispositifs d'écoute clients afin de mieux recueillir leurs besoins et leurs avis sur ses prestations.

Les activités industrielles regroupent l'exploitation des Centres de stockage de l'Aube, la surveillance du Centre de stockage de la Manche et les activités liées au nucléaire diffus et aux sites pollués.

a) Les centres de surface

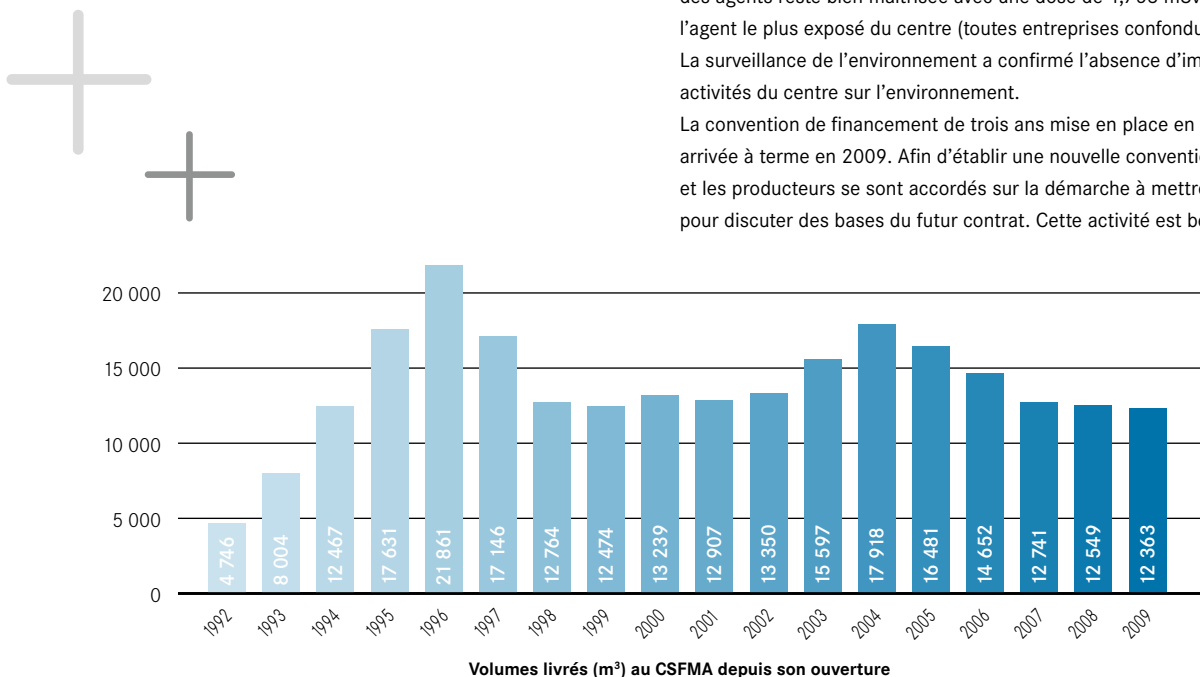
■ Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité (CSFMA)

A fin 2009, 231 046 m³ ont été stockés sur le CSFMA depuis sa mise en service, soit 23 % de la capacité autorisée (cf. graphique ci-dessous). Les travaux de construction des ouvrages de la tranche 8 ont débuté en 2009 avec la mise en place des galeries sous ouvrages et les terrassements préliminaires, puis la construction proprement dite des ouvrages au mois d'octobre. Ces travaux se poursuivront jusqu'en mars 2011, date à laquelle seront livrés les 33 ouvrages constituant cette tranche.

Aucun événement ou incident n'a été déclaré en 2009. La dosimétrie des agents reste bien maîtrisée avec une dose de 1,753 mSv pour l'agent le plus exposé du centre (toutes entreprises confondues).

La surveillance de l'environnement a confirmé l'absence d'impact des activités du centre sur l'environnement.

La convention de financement de trois ans mise en place en 2007 est arrivée à terme en 2009. Afin d'établir une nouvelle convention, l'Andra et les producteurs se sont accordés sur la démarche à mettre en œuvre pour discuter des bases du futur contrat. Cette activité est bénéficiaire.

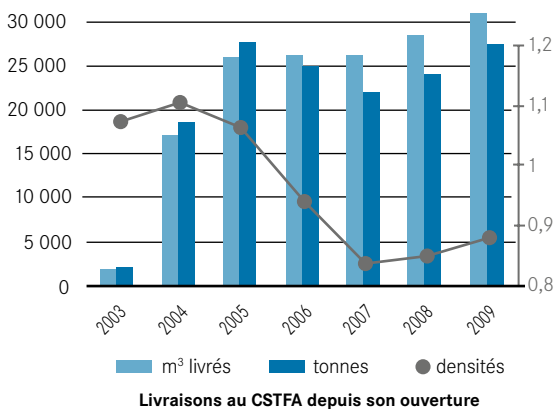


Volumes livrés (m³) au CSFMA depuis son ouverture

■ Centre de stockage de déchets de très faible activité (CSTFA)

Le CSTFA, situé sur la commune de Morvilliers a obtenu l'autorisation d'exploitation en 2003. Cette installation est destinée à accueillir principalement les déchets issus du démantèlement des installations nucléaires de base et constitue une filière spécifique pour les déchets TFA.

Les livraisons enregistrées en 2009 constituent un record depuis l'ouverture du centre, 31 026 m³ ont été livrés représentant un tonnage de 27 394 t (d=0,88 en très légère augmentation par rapport à 2008). Au 31 décembre 2009, 143 000 m³ étaient stockés sur le CSTFA, soit 22 % de la capacité autorisée après seulement 6 années d'exploitation



Un nouveau contrat d'application sur les TFA a été signé en 2009, comportant un principe de facturation au volume afin d'encourager les producteurs à l'optimisation de leurs volumes de déchets.

Pour la seconde année consécutive, le résultat de cette activité est positif.

■ Le Centre de stockage de la Manche (CSM)

Plus de 500 000 m³ de déchets ont été stockés sur ce centre, le dernier colis ayant été reçu en 1994, après 25 années d'exploitation. En janvier 2003, le centre est officiellement entré en phase de surveillance suite à la parution des textes réglementaires régissant cette étape de la vie d'un stockage.

Deux rapports ont été remis à l'ASN au tout début 2009, il s'agit d'une part de la révision du rapport de sûreté et d'autre part du dossier sur la pérennité de la couverture définitive. Ces documents ont fait l'objet d'une instruction le 8 décembre par le « Groupe Permanent Déchets » qui a émis un avis favorable aux propositions de l'Andra quant à la démarche d'amélioration progressive tirant parti du système de couverture déjà en place.

Des investigations ont été menées en octobre sur un panneau de toiture présentant un affaissement (panneau 102 est) pour vérifier que la membrane sous jacente n'avait pas subi de détérioration et conservait ses propriétés d'étanchéité. Après vérification et contrôle des soudures, la membrane s'est révélée intacte, et confirme son caractère étanche et ses capacités d'étirement. Le vide créé par l'affaissement a été comblé, et la membrane reconstituée à l'identique.

On signalera enfin que le centre de la Manche a célébré le 22 septembre 2009 ses 40 ans d'existence.

Sur le plan contractuel, l'avenant n° 1 à la convention 2004/2008 a été signé par les parties, permettant de proroger l'échéance au 31 décembre 2010. Un avenant n° 2 est également en cours de signature chez les clients pour prendre en compte le financement des travaux sur la couverture jusqu'à fin 2010 dans une limite de 1,3 M€. Le résultat de cette activité est à l'équilibre.

b) Missions d'intérêt général et petits producteurs

■ Le guide d'enlèvement

Cette activité qui ne relève pas d'un financement public consiste à prendre en charge les déchets du secteur « hospitalo-universitaire » sur la base d'un tarif devant couvrir les dépenses. Les tarifs ont connu une augmentation de 6% en moyenne en 2009, augmentation restant inférieure à l'évolution des coûts de revient de l'activité.

On rappelle que suite à l'incident survenu dans les installations de Socatri en juillet 2008 (en raison de rejets de carbone 14 dans l'atelier de traitement), les prestations de traitement ont été suspendues jusqu'à fin mai 2009. La renégociation des principaux contrats de sous-traitance, dont celui de Socatri, génèrent une augmentation significative des charges de sous-traitance affectées à l'activité.

Le guide d'enlèvement est en perte de plus de 2,4 M€ (dont une provision pour risque de perte future sur 2010-2012 de 1M€). Cette activité présente un déséquilibre structurel à analyser et traiter.

■ Le nucléaire familial

Ces activités peuvent relever d'un financement public sous la forme d'une prise en charge gratuite pour certains détenteurs, en application de la doctrine définie par la CNAR (Commission nationale des aides dans le domaine radioactif).

L'augmentation de la collecte anticipée pour 2009 sur les objets au radium (ORUM) suite aux actions de communication menées fin 2008 n'a pas eu lieu. Par ailleurs, l'atteinte de la capacité autorisée pour l'entreposage à Socatri d'objets contenant du radium a généré sur le second semestre une suspension de la collecte des paratonnerres radium, représentant environ 50 % de la collecte généralement observée. Cette activité génère ainsi une perte liée à la sous-activité.

■ Les sites pollués et dossiers particuliers

Les dossiers susceptibles de relever d'un financement public par la subvention Andra sont systématiquement présentés en CNAR (Commission nationale des aides dans le domaine radioactif) avant leur lancement. Les interventions financées par la subvention publique concernent principalement les chantiers d'assainissement suivants : Bayard, Orflam et Isotopchim. Ces trois chantiers ayant pris du retard, les dépenses réalisées sont sensiblement inférieures au budget initial. Les autres dossiers sont également présentés en CNAR. Il s'agit de Bandol, de l'entreprise Charvet (Île-Saint-Denis) et d'une ancienne école de Nogent-sur-Marne.

■ Inventaire national :

L'édition 2009 de l'Inventaire national des matières et déchets radioactifs a été publiée et présentée en conférence de presse fin juin 2009.



6. SUBVENTION GRENELLE

La DGPR a inscrit une subvention pour l'Andra au titre du programme 181 « prévention des risques » de la mission « écologie, développement et aménagement durables ». Un montant de 1 M€ est alloué, dont 300 K€ versés en 2009. Cette subvention est notamment utilisée pour :

- La contribution à la mise à jour de l'inventaire Basias pour y introduire les activités historiques jusqu'alors non recensées et susceptibles d'avoir entreposé ou mis en œuvre des substances radioactives.
- Le développement de méthode et de moyens de conservation de la mémoire industrielle à long terme (dont le partage avec les différentes composantes de la société et entre générations). La préparation du projet « Centres Andra de la mémoire (CAM) ».
- La mise en œuvre de moyens hélicoptérés de détection de la radioactivité dans l'environnement d'anciennes friches industrielles (dont le site Orflam Plast à Pargny-sur-Saulx). Plus de 60 km² ont été survolés à 30 mètres d'altitude pendant 2 jours.
- L'aide au développement d'une méthodologie et d'un système d'observation de l'impact santé/environnement dans le secteur d'implantation des centres actuels et des futurs centres.

7. ACTIVITÉ INTERNATIONALE

Sur le plan international, l'Andra a directement contribué aux réflexions des groupes de travail mis en place dans le cadre du Forum Européen de l'énergie nucléaire et a également apporté d'importantes contributions aux travaux de l'AIEA, parmi lesquelles on retiendra l'organisation du 1er séminaire du réseau d'excellence des stockages de déchets radioactifs (DISPONET) qui s'est tenu à Cherbourg en septembre 2009. L'Andra a poursuivi ses travaux au sein de l'AEN, en assurant la présidence du « Radioactive Waste Management Committee ». En 2009, un important travail a été réalisé sur la réversibilité, en préparation à la conférence internationale prévue en 2010 à Reims.

Le projet d'offre d'expertise valorisée présenté au Conseil d'administration a été approuvé le 25 juin 2009. Il a été établi à partir d'une étude produits-clients-marchés qui a conduit à préciser les orientations commerciales et à hiérarchiser les cibles. Le principe de base retenu est celui d'un développement progressif, sans anticipation d'augmentation massive des moyens.

8. SÉCURISATION DU FINANCEMENT DES CHARGES NUCLÉAIRES FUTURES

L'article 20 de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, exige des exploitants d'installation nucléaire de base qu'ils « évaluent, de manière prudente, les charges de démantèlement de leurs installations ou, pour leurs installations de stockage de déchets radioactifs, leurs charges d'arrêt définitif, d'entretien et de surveillance ». Deux textes d'application sont venus préciser cet article en 2007 : le décret du 23 février 2007 et l'arrêté du 21 mars 2007, tous deux relatifs à la « sécurisation du financement des charges nucléaires ».

Les provisions identifiées doivent ensuite faire l'objet, « au plus tard dans un délai de cinq ans à compter de la publication de la loi », soit d'ici juin 2011, d'une constitution « d'actifs dédiés » afin de garantir le financement de ces obligations futures.

Si l'on se réfère au niveau de la trésorerie de l'Agence à fin 2009 (73,3 M€ hors fonds Recherche), les actifs financiers dédiés pourront être constitués, sans nécessiter de restructuration des moyens de financement de l'Agence, par prélèvement sur la trésorerie.

L'Agence devra procéder à la mise en place d'actifs dédiés en vue de sécuriser le financement de ses charges de long terme évaluées à 39,2 M€ à fin 2009 :

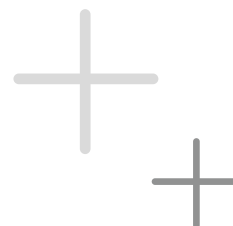
Provisions en millions d'euros	Valeur actuelle 31/12/2009	Répartition des financeurs		
		Andra	Actif tiers	Actif État
Surveillance CSFMA	1,6	1,6		
Surveillance CSM	9,2	9,2		
Couverture & fermeture CSFMA	1,0	1,0		
Pérennisation couverture CSM	0,7	0,7		
Démantèlement des installations CSFMA	11,0	0,2	10,8	
Achèvement travaux nucléaire diffus	15,7	8,2		7,5
TOTAL	39,2	20,9	10,8	7,5

Les actifs tiers de l'Agence ne sont pas considérés à ce jour comme des créances permettant de couvrir les passifs en question, même si l'absence de créance ne signifie pas absence de financement des tiers :

- Concernant l'actif de démantèlement des installations du CSFMA évalué à 10,8 M€, l'actif tiers inscrit dans les comptes ne peut être considéré au sens du décret comme une créance détenue envers les producteurs de déchets. Même si cet actif repose sur la notion de responsabilité des propriétaires de déchets dont l'Andra a la garde, aucune discussion sur ce financement n'a été abordée à ce jour.

- Concernant l'actif de 7,5 M€ constaté envers l'État pour le financement de l'élimination des terres Bayard, un engagement de financement de cette opération initialement menée par l'Agence sur réquisition préfectorale est toujours attendu de la part de l'État.

Les provisions correspondantes sont détaillées dans la note 23 des états financiers, ainsi que leur sensibilité au taux d'actualisation retenu.



9. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE

9.1 ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS RELATIFS À LA GOUVERNANCE DE L'AGENCE

Le décret n° 2010-47 du 13 janvier 2010 relatif à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs et à la création du comité de coordination industrielle pour les déchets radioactifs est paru au Journal Officiel du 15 janvier 2010.

Ce nouveau statut réglementaire :

- modifie la composition du conseil d'administration,
- fait du comité financier un organe du conseil d'administration,
- officialise l'existence de la CNAR (Commission nationale des aides dans le domaine radioactif)
- intègre la CCM (Commission consultative des marchés) dans les statuts de l'Agence,
- et crée un organe de pilotage de la stratégie de gestion industrielle des déchets radioactifs sous l'égide de la Direction générale de l'énergie et du climat : le « Comité de coordination industrielle pour les déchets radioactifs ».

Ce texte modifie les articles R.542-1 à R.542-17 du Code de l'environnement, issus de la codification, intervenue en octobre 2007, du décret n° 92-1391 du 30 décembre 1992 relatif à l'Andra.

Le décret portant nomination au Conseil d'administration de l'Andra a été publié le 9 juin 2010. Le conseil s'est réuni le 24 juin 2010 pour désigner le président de l'Agence et constituer le nouveau comité financier, chargé en particulier d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Désigné président de l'Andra par ce conseil de renouvellement, François-Michel Gonnot a été officiellement nommé dans ses fonctions par décret du Président de la République paru le vendredi 17 septembre 2010.

Attaché à poursuivre sa collaboration étroite avec Marie-Claude Dupuis, directrice générale, M. Gonnot s'était porté candidat à un

second mandat de président « afin d'introduire une forme de continuité dans la gouvernance de l'Agence et poursuivre une mission exaltante avec les équipes de l'Andra », et de préparer la construction du centre de stockage réversible profond.

9.2 AUTRES ÉVÈNEMENTS

- Un dégrèvement de 2,1 M€ a été obtenu le 24 février 2010 suite à une réclamation contentieuse de l'Agence déposée le 4 février 2010 concernant le rapport d'assujettissement de la taxe sur les salaires des exercices 2008-2009.
- Une demande d'information concernant les déclarations de crédit d'impôt recherche des exercices 2007 et 2008 a été adressée par le ministère de la recherche le 29 avril 2010. Les éléments de réponse fournis par l'Agence le 8 juillet 2010 sont en cours d'instruction.
- La convention entre l'État et l'Andra pour les Investissements d'avenir a été publiée au Journal Officiel le 15 août 2010. Signée par le Premier ministre le 3 août 2010, elle permet le versement à l'Andra de 100 millions d'euros pour financer le développement de deux projets inscrits au PNGMDR :
 - le recyclage, au sein de la filière nucléaire, de métaux radioactifs de très faible activité issus du démantèlement d'installations nucléaires,
 - l'amélioration du traitement et du conditionnement de certains déchets radioactifs organiques ou contenant une part chimiquement réactive.

Cette convention donne les moyens à l'Andra d'élargir sa capacité d'action et de participer activement, en lien avec les producteurs de déchets, à l'optimisation de la gestion des déchets radioactifs en France.

- Le 14 juin 2010, l'Andra a reçu de la part de l'AFNOR une triple certification pour ses systèmes de management de la qualité (norme ISO 9001), de l'environnement (norme ISO 14001) et de la santé et sécurité au travail (norme OHSAS 18001). L'ensemble des sites de l'Agence est certifié.

10. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE L'AGENCE

Les perspectives financières pour 2010 restent favorables grâce à la reconduction de la mesure législative permettant d'encaisser par anticipation le crédit impôt recherche déclaré. Le contrat TFA devrait permettre de dégager un résultat légèrement positif ainsi que le

contrat FMA même si des incertitudes subsistent sur le niveau de la marge qui pourra être dégagée avec le nouveau contrat en cours de négociation.

ÉTATS FINANCIERS

1. COMPTE DE RÉSULTAT, BILAN ET FLUX DE TRÉSORERIE

1.1 COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers d'euros

	FRANCE	ETRANGER	EXERCICE 2009 TOTAL	EXERCICE 2008	EXERCICE 2007	Cf. note
Production vendue (chiffre d'affaires)	140 042	299	140 341	151 870	120 913	01
Production stockée			2 075	1 516	-2 698	
Production immobilisée			23 487	22 828	16 322	02
PRODUCTION DE L'EXERCICE			165 903	176 214	134 537	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 779	2 534	2 521	
Variation des stocks			2	29	-18	
Autres achats et charges externes			102 790	117 338	83 808	03
VALEUR AJOUTEE			59 331	56 313	48 225	
Subventions d'exploitation recues et reprises de subventions d'investissement			5 197	4 916	4 242	04
Impôts, taxes et versements assimilés			19 007	17 899	14 027	05
Charges de personnel			37 743	33 605	29 970	06
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION			7 779	9 725	8 471	
Dotations d'exploitation						07
- sur immobilisations			45 951	32 062	28 424	
- sur actif circulant			33	127	70	
- pour risques et charges			16 820	3 687	2 799	
Reprises d'exploitation						07
- sur immobilisations			0	0	0	
- sur actif circulant			2	23	41	
- pour risques et charges			5 003	1 737	847	
Autres produits			57 299	28 712	28 428	08
Transferts de charges			219	408	400	
Autres charges			159	264	149	
RESULTAT D'EXPLOITATION			7 341	4 465	6 745	
Produits financiers			1 173	1 990	1 586	
Charges financières			1 262	1 582	2 505	
RESULTAT FINANCIER			-89	408	-919	09
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			7 251	4 873	5 826	
Produits exceptionnels			5 792	4 515	5 975	
Charges exceptionnelles			5 975	4 368	6 354	
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-183	148	-379	10
Impôt sur les bénéfices			0	657	30	11
BENEFICE OU (PERTE)			7 068	4 364	5 417	

1.2 BILAN

en milliers d'euros

ACTIF			AU	AU	AU	Cf. note
	BRUT	AMORT- DEPREC	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	
			NET	NET	NET	
Immobilisations incorporelles	8 595	6 849	1 745	1 398	1 441	12
Immobilisations corporelles	560 064	266 974	293 090	292 830	297 682	12
Immobilisations financières	80	0	80	81	31	13
ACTIF IMMOBILISÉ	568 739	273 823	294 916	294 309	299 154	
Stocks et en cours	16 393	541	15 851	13 743	12 256	14
Avances et acomptes versés	56	0	56	29	18	
Créances clients	22 473	1 124	21 349	23 155	26 983	15
Autres créances	181 401	5	181 396	161 362	130 827	16
Valeurs mobilières de placement	99 866	0	99 866	57 161	79 274	17
Disponibilités	139	0	139	11 753	157	17
Charges constatées d'avance	5 283	0	5 283	5 073	4 467	18
ACTIF CIRCULANT	325 610	1 670	323 940	272 277	253 982	
Ecart de conversion actif	6	0	6	22	0	
TOTAL GENERAL	894 356	275 493	618 862	566 608	553 136	

PASSIF			AU	AU	AU	Cf. note
			31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	
Report à nouveau			38 526	34 162	28 745	19
Résultat de l'exercice			7 068	4 364	5 417	
Subventions d'investissement			56 649	59 712	64 207	20
Provisions réglementées			94 871	93 254	91 227	21
Avances conditionnées			204 742	205 443	206 033	22
RESSOURCES PROPRES			401 856	396 936	395 629	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			63 492	33 126	30 709	23
Emprunts-dettes auprès des établissements de crédit			26 513	28 972	23 370	24
Emprunts-dettes financières divers			614	575	522	25
Avances et acomptes recus			8 705	8 607	7 301	26
Dettes fournisseurs			38 208	38 095	36 278	27
Dettes fiscales et sociales			9 899	9 938	9 605	28
Dettes sur immobilisations			6 068	3 493	10 866	27
Autres dettes			6 644	6 719	18 322	29
DETTES			96 651	96 399	106 264	
Produits perçus d'avance			56 862	40 143	20 532	30
Ecart de conversion passif			1	4	2	
TOTAL GENERAL			618 862	566 608	553 136	

1.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers d'euros

	AU 31/12/2009	AU 31/12/2008	AU 31/12/2007
Résultat net	7 068	4 364	5 417
Amortissements et provisions	59 429	36 504	33 539
(Plus) ou moins values sur cessions	1 432	88	2 255
Subventions d'investissement virées à résultat	-2 129	-4 518	-4 877
Virement à résultat de la Q-P des investissements financés	-35 218	-25 752	-23 638
Capacité d'autofinancement (C.A.F.)	30 582	10 686	12 696
(Augmentation) / diminution des stocks et en cours	-2 108	-1 487	2 719
(Augmentation) / diminution des créances d'exploitation	2 876	-6 943	14 590
Augmentation / (diminution) des dettes d'exploitation	2 441	-6 961	28 793
A-TRÉSORERIE PROVENANT DE (AFFECTÉE À) L'EXPLOITATION	33 791	-4 705	58 798
Acquisition d'immobilisations	-29 488	-27 572	-18 034
Cession ou réduction d'immobilisations	4	267	157
Financement des dépenses d'investissement	24 486	22 702	16 568
Autres fonds propres	2 107	15	-452
(Augmentation) / diminution des créances sur immobilisations	0	470	653
Augmentation / (diminution) des dettes sur immobilisations	2 575	-7 372	-736
B-TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉE AUX) INVESTISSEMENTS	-316	-11 490	-1 844
Augmentation / (diminution) des dettes financières	33	40	-7
Augmentation / (diminution) des emprunts bancaires	-1 250	-1 250	-1 250
C-TRÉSORERIE PROVENANT DU (AFFECTÉE AU) FINANCEMENT	-1 217	-1 210	-1 257
D-VARIATION DE TRÉSORERIE (A+B+C)	32 258	-17 405	55 697
E-TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	58 645	76 050	20 353
F-TRÉSORERIE À LA CLÔTURE (D+E)	90 903	58 645	76 050
<i>dont trésorerie dédiée au fonds Recherche</i>	<i>17 544</i>	<i>16 112</i>	<i>35 740</i>
<i>dont trésorerie à dédier aux charges de long terme (loi du 28 juin 2006)</i>	<i>39 182</i>	<i>21 134</i>	<i>20 198</i>

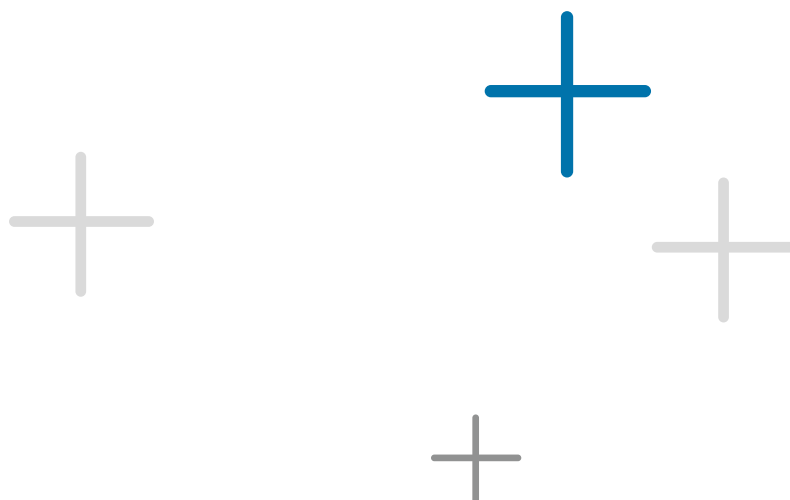


1.4 TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES

en milliers d'euros

EMPLOIS	AU	AU	AU
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Acquisitions d'immobilisations :			
- Incorporelles	618	489	256
- Corporelles	28 869	27 031	17 759
- Financières	1	52	19
Remboursement dettes financières	1 250	1 250	1 250
Autres emplois	1 155	1 270	1 106
TOTAL DES EMPLOIS	31 893	30 092	20 390
Variation du fonds de roulement net global (ressource nette)	30 817	4 272	9 077

RESSOURCES	AU	AU	AU
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Capacité d'autofinancement	30 582	10 686	12 697
Cessions d'immobilisations	4	265	137
Augmentations fonds propres	2 107	15	-452
Remboursement prêts accordés	1	2	2
Autres ressources	30 016	23 396	17 083
TOTAL DES RESSOURCES	62 710	34 364	29 467
Variation du fonds de roulement net global (emploi net)	0	0	0



1.5 VARIATION DU FOND DE ROULEMENT NET GLOBAL

en milliers d'euros

	AU 31/12/2009			AU	AU
	Besoins 1	Dégagement 2	Solde 2 - 1	31/12/2008	31/12/2007
Variation "exploitation"					
Variation des actifs d'exploitation :					
Stocks et en-cours	2 108				
Avances et acomptes versés sur commandes	27				
Créances clients, comptes rattachés	2 676				
Autres créances d'exploitation		1 148			
Variation des dettes d'exploitation :					
Avances et acomptes reçus sur commandes		98			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		126			
Autres dettes d'exploitation		2 305			
A - Variation nette "exploitation"	4 811	3 677	-1 134	-14 746	46 759
Variation "hors exploitation"					
Variation des autres débiteurs					
Variation des autres créditeurs					
B - Variation nette "hors exploitation"	0	2 575	2 575	-6 931	- 139
TOTAL A + B :					
Besoins de l'exercice en fonds de roulement				-21 677	
ou Dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice			1 441		46 620
Variation "trésorerie"					
Variation des disponibilités					
Variation des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques					
C - Variation nette "Trésorerie"	32 258	0	-32 258	17 405	-55 697
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (TOTAL A+B+C)					
Emploi net			30 817	4 272	9 077

2. ANNEXE : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers de l'Agence pour l'exercice 2009 ont été établis en application des normes, principes et méthodes du plan comptable général de 1999 (arrêté du 22 juin 1999) et des dispositions du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 pris en application de la loi n° 83-353 du 30 avril 1983.

2.1 OPTIONS, EXCEPTIONS

2.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Évaluation du coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition ou de production. Au regard des options introduites par le règlement CRC 2004-2006, l'Agence a opté pour la comptabilisation en charges des frais d'acquisitions de ses immobilisations, des frais d'emprunt associés et des frais de recherche et développement.

Les actifs de démantèlement inscrits en immobilisations corporelles correspondent aux coûts de démantèlement et de remise en état des centres de stockage de l'Aube, en contrepartie des provisions pour charges correspondantes. Au cas particulier des travaux d'entreposage et stockage des déchets à la charge de l'Etat, un actif corporel a été constitué pour couvrir les travaux à réaliser.

Les actifs de démantèlement suivent les variations des passifs et sont amortis différemment selon leur classification :

- La quote-part de démantèlement à la charge de l'Agence est amortie sur la durée de l'utilisation de l'immobilisation corporelle au titre de laquelle la provision est constituée.
- La quote-part de démantèlement à la charge des producteurs de déchets ou de l'Etat sera amortie au rythme des travaux réalisés.

Amortissements pour dépréciation

Les éléments de l'actif immobilisé sont comptabilisés selon l'approche par composants et amortis selon la durée de vie économique des biens et les conditions probables de leur utilisation. Les plans d'amortissement sont généralement calculés selon le mode linéaire et selon les taux habituellement appliqués à ces catégories de biens (cf tableau ci-contre) :

Bâtiments	20 à 30 ans
Installations	10 à 20 ans
Matériels et outillages	5 à 10 ans
Mobiliers et informatiques	3 à 10 ans

- Au cas particulier du Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité à vie courte (CSFMA), les immobilisations corporelles font l'objet historiquement d'un mode d'amortissement correspondant au prorata de l'utilisation effective des capacités de stockage.
- Concernant le Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne (LS), l'ouvrage a été considéré comme « une installation à caractère spécifique » en raison de son usage

spécifique tel que défini par l'article 5 du décret du 3 août 1999.

La durée de vie économique des installations du laboratoire a été bornée à l'autorisation administrative d'exploitation fixée jusqu'au 31 décembre 2011, suite au décret du 23 décembre 2006 prorogeant le terme de l'autorisation fixée initialement au 31 décembre 2006. Cette autorisation a conduit l'Agence à amortir sur une durée au plus égale à 6 ans les mises en service effectuées à compter de 2006 ainsi que la valeur nette comptable au 31 décembre 2005.

Amortissements dérogatoires

Les dotations exceptionnelles constatent l'écart entre les amortissements dotés suivant les modes linéaire ou dégressif avec l'amortissement économique des biens concernés. Les amortissements des biens susceptibles d'ouvrir droit à l'amortissement dégressif sont calculés suivant le mode linéaire au sens de l'article 39 B du Code général des impôts et le complément pour amortissement dérogatoire comptabilisé en provisions réglementées.

Au cas particulier des installations du laboratoire de recherche, leur durée réelle d'utilisation étant inférieure à la durée d'usage de 20 ans admise par l'administration fiscale en 2009, l'Agence réintègre de manière extra-comptable les amortissements non déductibles fiscalement.

Dépréciation des immobilisations

Les immobilisations corporelles font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation lorsque des événements ou circonstances défavorables rendent la valeur d'utilité durablement inférieure à la valeur nette comptable.

Au cas particulier du Centre de stockage des déchets de très faible activité (CSTFA), l'Agence a jugé prudent de constater un amoindrissement de la valeur du terrain d'emprise de l'installation en proportion de la quantité de déchets stockés rapportée à la capacité de stockage du Centre, considérant qu'une banalisation du site était hypothétique à l'issue de la période d'exploitation et de surveillance.

2.1.2 Financement des investissements

Les financements reçus des producteurs pour les investissements des centres de stockage ont été enregistrés, jusqu'au 31 décembre 1998, en subventions d'investissement dont la reprise en résultat est effectuée selon le même rythme que l'amortissement des biens qu'elles financent. A compter de l'exercice 1999, la facturation aux producteurs des dépenses d'investissement qu'ils financent est inscrite en produits constatés d'avance et est rapportée au résultat de l'exercice, au même rythme et selon la même méthode que l'amortissement des biens financés.

Concernant les dépenses d'investissement relatives aux recherches sur l'entreposage et le stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs, leur financement a été enregistré, pour la période 1999-2006, en avances conditionnées, au regard de la convention de financement et de suivi de la construction du Laboratoire de Meuse/Haute-Marne et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un centre de stockage profond. A compter de 2007, l'affectation du fonds recherche aux dépenses d'investissement est inscrite en produits constatés d'avance et rapportée en résultat au même rythme et selon la même méthode que l'amortissement des biens financés.

2.1.3 Stock et en-cours

Les stocks de matières premières et fournitures consommables sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré et font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation pour les familles d'articles présentant un faible taux de rotation.

Les en-cours de production et produits finis correspondant aux ouvrages de stockage des Centres de l'Aube sont valorisés à leur coût de revient.

2.1.4 Traitement comptable du fonds Recherche

Dans le cadre de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, les choix exercés par l'Agence sur le traitement du fonds destiné au financement des recherches et études sur l'entreposage et le stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue, sont les suivants :

- enregistrement du produit du fonds recherche en chiffre d'affaires non soumis à TVA, étant entendu que le financement de ce fonds, assuré par le produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base (INB) dite « taxe de recherche », est collecté auprès des producteurs de déchets dans des conditions similaires à celles qui prévalaient dans le cadre de la convention de financement 1999-2006 et destiné à couvrir les coûts d'une activité de même nature,
- report du solde débiteur ou créditeur du fonds en « autres dettes » ou « autres créances », avec une neutralisation séparée des résultats d'exploitation, financier et exceptionnel.

2.1.5 Créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement encouru.

2.1.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur valeur d'acquisition.

À la date de clôture, un calcul de la perte ou du profit latent est effectué sur la base de la dernière valeur liquidative connue. Après compensation entre profits et pertes latents, dans une catégorie homogène (FCP - SICAV), les pertes latentes nettes sont, le cas échéant, dépréciées.

2.1.7 Provisions pour risques et charges

Les passifs éventuels, dont l'obligation envers un tiers demeure improbable à la date de clôture des comptes, ne sont pas comptabilisés mais éventuellement mentionnés dans l'annexe.

Les charges de long terme relatives aux engagements de fin de cycle sont constituées à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la pleine et entière responsabilité technique et financière.

Au cas particulier des coûts de démantèlement et de remise en état des installations des Centres de stockage de l'Aube, les coûts associés sont constitués en totalité au passif compte tenu du caractère immédiat de dégradation des installations, en application du règlement du CRC n°2004-06 et de l'avis n°2005-H du CNC. La contrepartie de ces provisions est portée à l'actif du bilan en actif de démantèlement quote-part propre et quote-part tiers.

Au cas particulier des provisions pour achèvement de travaux à la charge de l'État, les charges sont inscrites en totalité au passif avec, en contrepartie, un actif corporel quote-part État.

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des agents Andra sont couverts par des cotisations d'assurance depuis 1999 et non plus par une provision pour charge. Le montant des droits acquis est inscrit en prime d'assurance à hauteur des versements effectués, le complément couvrant les droits au terme est présenté dans l'annexe sur les engagements hors bilan.

La valorisation de ces obligations est réalisée depuis 2008 sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié principalement.

2.1.8 Traitement comptable du crédit d'impôt en faveur de la recherche

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé au cours de l'exercice de son encaissement ou de son imputation sur la dette d'impôt sur les sociétés. Le crédit d'impôt perçu au cours de l'exercice est enregistré, compte tenu du caractère récurrent des raisons pour lesquelles ce crédit est obtenu, en « autres produits » d'exploitation.

2.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le décret n° 2010-47 du 13 janvier 2010 relatif à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs vient apporter des modifications aux statuts réglementaires de l'Agence, notamment en matière de composition du conseil d'administration. Ce texte vient modifier les articles R.542-1 à R.542-17 du Code de l'environnement, issus de la codification du décret n° 92-1391 du 30 décembre 1992 relatif à l'Agence. Il crée également un comité de coordination industrielle pour les déchets radioactifs (nouveau R.542-73) pour une durée de 5 ans.

Dans le cadre du programme « Nucléaire de demain » prévu dans la loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010, l'Andra pourrait se voir confier une partie du fonds à hauteur de 100 M€. Cette somme devrait permettre à l'Agence de poursuivre ses développements de solutions innovantes pour réduire le volume et la dangerosité des déchets radioactifs.

Liste des principales abréviations

CSA :	Centres de stockage de l'Aube (CSFMA + CSTFA)
CSFMA :	Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité à vie courte
CSTFA :	Centre de stockage des déchets de très faible activité
CSM :	Centre de stockage de la Manche
CMHM :	Centre de Meuse/Haute-Marne
LS :	Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne
ETe :	Espace technologique (de Meuse/Haute-Marne)
HA-MAVL :	S'applique aux déchets de haute activité et moyenne activité à vie longue
FAVL :	S'applique aux déchets de faible activité à vie longue

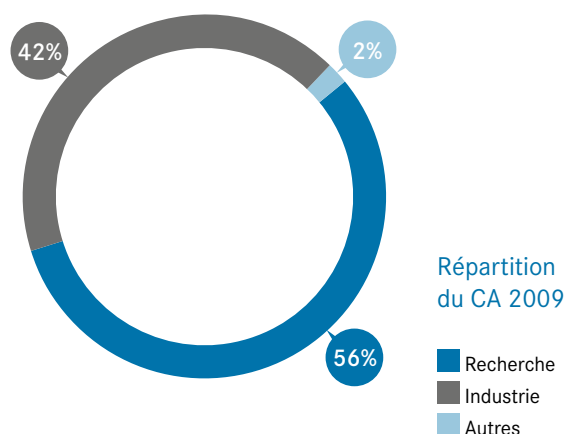
3. ANNEXE : NOTES AU COMPTE DE RESULTAT

en milliers d'euros

\ Note 01 : Chiffre d'affaires par activité

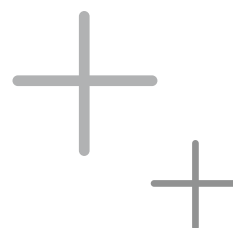
En milliers d'euros	Cf. note	2009	2008
HA-MAVL	(a)	75 326	87 107
FAVL		6 443	3 997
Suivi colis profonds		483	429
CSFMA		38 987	37 379
CSTFA	(b)	12 963	11 468
CSM	(c)	5 478	5 492
Nucléaire diffus		3 724	3 634
Autres activités	(d)	-3 063	2 364
TOTAL		140 341	151 870

- (a) En application des principes comptables de l'Agence, le chiffre d'affaires de cette activité correspond principalement au versement de la taxe additionnelle à la taxe INB dite « de recherche » (96 604 K€ en 2009 contre 97 713 K€ en 2008), complété du report de l'exercice antérieur (1 358 K€ en 2009 contre 11 221 K€ en 2008), diminué du report sur l'exercice suivant du solde d'exploitation de la taxe (2 006 K€ de sur-engagement en 2009 contre 868 K€ de report de crédit en 2008) et du produit constaté d'avance relatif au financement des dépenses d'investissements (24 453 K€ en 2009 contre 22 679 K€ en 2008).
- (b) Le chiffre d'affaires de l'activité du CSTFA de l'exercice 2009 prend en compte le nouveau contrat d'application couvrant la période 2009-2013. Signé en août 2009 avec effet rétroactif au 1er janvier, ce second contrat prévoit une facturation au volume et non plus à la tonne ainsi qu'un forfait annuel. La progression du chiffre d'affaires de l'exercice 2009 s'explique à la fois par la progression des m³ livrés (31 026 m³ en 2009 contre 28 466 m³ en 2008) et les nouvelles modalités de facturation.
- (c) Le chiffre d'affaires de cette activité prend uniquement en compte l'avenant 1 de prorogation de la convention de financement 2004-2008 signé en juin 2009, le second avenant destiné à financer les travaux de mise en sécurité et de confortement des talus ayant été proposé à la signature en 2010.
- (d) Le produit à recevoir destiné à couvrir les charges futures de démantèlement du CSFMA a été repris en totalité pour 3 748 K€, suite à l'inscription en 2009 d'un actif de démantèlement en contrepartie du passif.



\ Note 02 : Production immobilisée

La production immobilisée 2009 d'un montant de 23 487 K€ concerne le CMHM à hauteur de 23 075 K€ (dont 83 % affectés au programme d'essais et d'expérimentations).



\Note 03 : Autres achats et charges externes

Les autres achats et les charges externes correspondent à :

En milliers d'euros	Cf. note	2009	2008
Achats non stockés de matières et fournitures		4 206	4 654
Sous-traitance	(a)	77 559	90 339
Primes d'assurance		2 099	2 452
Etudes et recherches	(a)	5 384	6 524
Personnel extérieur à l'entreprise		376	546
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		1 531	1 334
Déplacements, missions et réceptions		1 300	1 287
Autres comptes		10 335	10 202
TOTAL		102 790	117 338

- (a) La diminution des postes de sous-traitance et d'études et recherches à hauteur de 13 920 K€ concerne principalement les programmes de recherche relatifs aux déchets HA-MAVL.

\Note 04 : Subventions d'exploitation et reprises de subventions d'investissement

En milliers d'euros	Cf. note	2009	2008
Subvention publique	(a)	2 819	2 532
Reprise de subventions d'investissement	(b)	2 129	2 282
Autres subventions	(c)	249	102
TOTAL		5 197	4 916

- (a) Ce poste comprend, outre le Fonds Radium, les subventions de l'Etat pour charges de service public :
- Celle destinée au financement des missions d'intérêt général de l'Agence (inventaire national des déchets radioactifs et assainissement de sites ou de reprises de déchets orphelins), inscrite en loi de finances 2009 pour 4 500 K€, a été versée à hauteur de 3 773 K€ (dont 1 233 K€ au titre du report 2008). Le reliquat de versement de 1 727 K€ sera reporté sur 2010, en complément de la subvention inscrite dans le PLF 2010. Le montant consommé au titre de 2009 s'élève à 2 463 K€ (dont 57 K€ au titre des dépenses d'investissements) et le reliquat restant à consommer de 1 310 K€.
 - Celle destinée à financer les dépenses relatives à la mise en œuvre du grenelle de l'environnement, entrant dans le cadre du programme « prévention des risques », a été attribuée à hauteur de 1 M€ et versée pour 300 K€ sur 2009. Le montant de 362 K€ consommé sur 2009 (dont 49 K€ en investissements) concerne notamment la conservation de la mémoire industrielle à long terme ainsi que de l'impact santé environnement.

- (b) Ce poste représente la partie des subventions d'investissement reprises en résultat, au rythme de l'amortissement économique, des immobilisations correspondantes (cf. principes comptables).
- (c) Ce poste intègre à hauteur de 234 K€ les subventions entrant dans le cadre des programmes européens.

\Note 05 : Impôts, taxes et versement assimilés

Les impôts et taxes 2009 ne prennent pas en compte une réclamation contentieuse déposée en 2010 concernant le rapport d'assujettissement applicable à la taxe sur les salaires des exercices 2008-2009. Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable en février 2010 de la part des services fiscaux à hauteur de 2 180 K€ et sera enregistrée à ce titre dans les comptes 2010.

\Note 06 : Charges de personnel

La progression de 12 % des charges de personnel de l'exercice 2009 par rapport à 2008 reflète notamment la croissance de l'Agence en termes d'effectifs.

L'effectif mensuel moyen hors thésards a progressé de 12 % pour atteindre 427 personnes en 2009, dont 69 % d'ingénieurs et cadres. Au titre de l'accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'Agence conclu le 19 juin 2008 pour la période 2008-2010, une prime d'intéressement brute de 951 K€ plafonnée à 4 % de la masse salariale brute a été provisionnée au titre de l'exercice 2009.

Les montants bruts versés en 2009 au titre de l'exercice 2008 comprennent, outre la prime d'intéressement de 834 K€, un supplément d'intéressement collectif de 393 K€ défini dans le cadre d'un protocole d'accord.

En milliers d'euros	2009	2008
Salaires et traitements	25 524	22 946
Charges sociales	12 219	10 659
TOTAL	37 743	33 605

Catégories	2009	2008
Ingénieurs et cadres	295	253
Agents de maîtrise	4	4
Employés administratifs	90	85
Techniciens	34	36
Ouvriers	4	4
TOTAL	427	382

Dans le cadre de l'accord relatif à la formation professionnelle, le nombre d'heures ouvertes au titre du droit individuel à la formation s'élève à 29 656 heures au 31 décembre 2009 (contre 24 302 à fin 2008).

\Note 07 : Dotations et reprises d'exploitation

En milliers d'euros	Cf. note	Dotations		Reprises	
		2009	2008	2009	2008
Dotations sur immobilisations					
Amortissement des immobilisations incorporelles		532	546		
Amortissement des immobilisations corporelles	(a)	37 852	31 505		
Dépréciation des immobilisations corporelles	(b)	7 567	11		
TOTAL		45 951	32 062	0	0
Dotations sur actif circulant					
Dépréciation des stocks et en-cours		26	23	2	24
Dépréciation des créances clients		7	104		
TOTAL		33	127	2	24
Dotations aux provisions					
Pour risques	(c)	9 581	817	2	1
Pour charges	(d)	7 239	2 870	5 001	1 736
TOTAL		16 820	3 687	5 003	1 737

- (a) Dont 31 813 K€ de dotations aux amortissements relatives aux investissements HA-MAVL (25 318 K€ en 2008).
- (b) En l'absence d'engagement formalisé de la Direction du budget sur le financement de l'actif de l'Etat destiné à couvrir la provision pour achèvement de travaux des terres Bayard, une dépréciation a été constatée à hauteur de l'actif. Les discussions se poursuivent toute chose par ailleurs.
- (c) Les dotations aux provisions pour risques constatées en 2009 portent notamment sur les filières industrielles (aléas sur les hypothèses de colisage

- et de stockage de certains déchets du nucléaire diffus collectés par l'Agence, perte sur contrat...) ainsi que sur des contentieux évalués « à dire d'expert ».
- (d) L'augmentation des dotations s'explique par la révision des hypothèses d'évaluation des charges de long terme, notamment en ce qui concerne la surveillance et la pérennisation de la couverture du CSM, les achèvements de travaux du nucléaire diffus. Les reprises concernent à hauteur de 3 787 K€ la provision pour démantèlement du CSFMA, suite à l'inscription d'un actif de démantèlement.

\Note 08 : Autres produits

En milliers d'euros	Cf. note	2009	2008
Reprise du financement des investissements	(a)	32 103	25 647
Crédit d'impôt recherche (CIR)	(b)	25 175	3 051
Autres		21	14
TOTAL		57 299	28 712

- (a) Ce flux intègre la reprise en résultat, au rythme de l'amortissement économique, des produits perçus au titre du financement des investissements de l'Agence, dont 31 737 K€ pour HA-MAVL (cf. principes comptables).
- (b) L'augmentation de ce poste s'explique à hauteur de 23 952 K€ par les remboursements anticipés des CIR 2006 à 2008. Dans le cadre du plan de relance de l'économie, l'Agence a en effet bénéficié de la mesure exceptionnelle permettant d'obtenir dès 2009 le remboursement des crédits



2006 à 2008, non encore imputés sur l'IS, et qui auraient normalement été obtenus sur les années 2010 à 2012.

Outre cette mesure, l'Agence a obtenu en 2009 la restitution du CIR 2005 à hauteur de 835 K€ ainsi qu'un complément de 388 K€ au titre du CIR 2004 (complément faisant suite à l'issue de l'instruction fiscale portant sur la révision de la durée des amortissements fiscaux des installations du laboratoire souterrain).

\Note 09 : Résultat financier

En milliers d'euros	Cf. note	2009	2008
Sur intérêts et produits assimilés		370	708
Reprise sur provisions		262	87
Différences positives de change		11	28
Plus value sur cessions de valeurs mobilières	(a)	530	1 167
TOTAL PRODUITS		1 173	1 990
Dotations financières aux provisions		17	258
Intérêts et charges assimilées	(b)	1 201	1 301
Différences négatives de change		44	13
Moins value sur cessions de valeurs mobilières		0	10
TOTAL CHARGES		1 262	1 582
TOTAL RESULTAT FINANCIER		(89)	408

- (a) Ce poste se compose des plus values sur cessions de valeurs mobilières (951 K€ en 2009 contre 3 377 K€ en 2008), déduction faite de la neutralisation du résultat financier du fonds recherche (421 K€ pour 2009 et 2 210 K€ pour 2008). La rentabilité des taux actuariels est en forte baisse sur 2009 en ligne avec la chute de l'Eonia (1,12 % pour les placements hors fonds recherche et 0,95 % pour les placements du fonds recherche contre respectivement 4,06 % et 4,34 % en 2008).
- (b) Dont 905 K€ (967 K€ pour 2008) représentatifs de la charge d'intérêts relative au prêt souscrit pour le financement de la construction du CSTFA, 289 K€ au titre de l'actualisation des provisions pour charges de long terme (295 K€ pour 2008).

\Note 10 : Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2009	2008
Sur opérations de gestion	71	10
Produits des cessions d'éléments d'actif	2	265
Subventions d'équipements virées au résultat	3 115	2 340
Reprises sur amortissements dérogatoires	2 604	1 900
Reprises aux provisions	0	0
TOTAL PRODUITS	5 792	4 515
Sur opérations de gestion	1	1
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	1 434	353
Dotations aux amortissements dérogatoires	4 221	3 927
Dotations aux dépréciations	319	86
TOTAL CHARGES	5 975	4 367
TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL	(183)	148

\Note 11 : Impôt sur les bénéfices

L'Agence est titulaire de crédits d'impôt recherche qui sont enregistrés en produits d'exploitation lors de l'exercice de leur encaissement ou de leur imputation sur la dette d'impôt sur les sociétés. La créance sur l'État détenue au titre du crédit d'impôt recherche s'élève à 11 821 K€ à fin 2009 et correspond au crédit d'impôt recherche déposé au titre de l'exercice 2009 ; la créance de 25 175 K€ détenue à fin 2008 au titre des exercices 2004 à 2008 ayant été restituée en 2009 pour sa totalité (cf note 8 b).



4. ANNEXE : NOTES AU BILAN

en milliers d'euros

4.1 BILAN ACTIF

\Note 12 : Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes en milliers d'euros	2009	2008	Variation		
			Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste
Immobilisations incorporelles	8 595	7 744	717	28	162
Terrains, agencements et aménagements	31 779	30 635	436		708
Constructions, agencements et aménagements (*)	184 247	160 460	21 082	1 626	4 331
Installations à caractère spécifique	243 768	222 232	10 063	693	12 166
Matériel et outillage, agencements	75 056	74 357	617	171	253
Installations générales, agencements	170	170			
Matériel de transport	1 239	1 134	105		
Matériel de bureau et informatique	6 262	5 471	960	281	112
Emballages récupérables	24	24			
Immobilisations corporelles en cours	17 519	21 158	14 093		-17 732
Immobilisations corporelles	560 064	515 641	47 356	2 771	-162
<i>(*) dont actifs de démantèlement quote-part propre</i>	1 911	1 644	267		
<i>(*) dont actifs de démantèlement quote-part tiers</i>	10 764		10 764		
<i>(*) dont actifs de démantèlement quote-part Etat</i>	7 556		7 556		
TOTAL	568 659	523 385	48 073	2 799	0

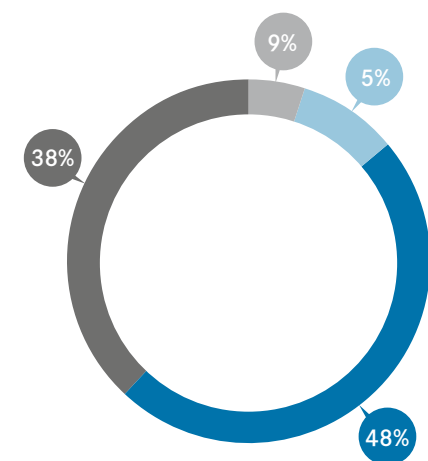
Les immobilisations incorporelles comprennent pour l'essentiel la valeur des logiciels à usage interne. Le rachat en 2009 de l'activité de production et de gestion à long terme des étiquettes pour le secteur nucléaire s'élève à 105 K€.

L'augmentation brute des immobilisations corporelles s'élève à 47 356 K€ en 2009 contre 27 031 K€ en 2008. Cette augmentation s'explique, outre les investissements de 26 328 K€ réalisés pour l'activité HA-MAVL, par la constitution d'actifs destinés à couvrir les charges futures de démantèlement inscrites au passif : 18 586 K€ dont 11 031 K€ au titre du démantèlement du CSFMA (dont 10 764 K€ à la charge des producteurs de déchets) et 7 556 K€ au titre du traitement de terres contaminées à la charge du budget de l'État. Au 31 décembre 2009, les investissements bruts cumulés dédiés à

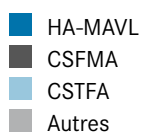
l'activité des centres s'élèvent à 215 505 K€, pour le CSFMA et 29 932 K€ pour le CSTFA, dont respectivement 11 031 K€ et 1 644 K€ en contrepartie des coûts de dépose et démantèlement des différents bâtiments comptabilisés au passif.

Les investissements bruts cumulés réalisés pour l'activité de recherche HA-MAVL s'élèvent à 273 133 K€ au 31 décembre 2009, dont 65 678 K€ financés par le fonds recherche depuis 2007.

La valeur des immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2009 s'élève à 17 519 K€ dont 16 736 K€ pour HA-MAVL. Les en-cours relatifs aux avances corporelles comprennent notamment les réserves foncières acquises par des tiers pour le compte de l'Agence (30 K€ à fin 2009).



Investissement Bruts au 31/12/2009



\Note 12 : Immobilisations incorporelles et corporelles (suite)

Les immobilisations du CSFMA sont amorties en fonction des quantités de déchets stockés : 11 107 m³ en 2009 (contre 11 886 m³ en 2008) soit, depuis la mise en exploitation, 231 046 m³ pour une capacité totale de 1 040 950 m³.

Les investissements réalisés au titre du laboratoire souterrain font l'objet d'un amortissement dont la durée économique a été bornée à la durée réglementaire d'autorisation d'exploitation fixée initialement au 31 décembre 2006 et prorogée jusqu'au 31 décembre 2011. Cette prorogation a conduit à une révision du plan d'amortissement en 2006, suite à la publication du décret du 23 décembre 2006 (cf principes comptables).

L'actif de remise en état du CSTFA constitué en 2005 est amorti suivant le mode linéaire sur la durée d'exploitation du site (57 K€ pendant 30 ans) et l'actif relatif au traitement de terres contaminées déprécié à hauteur de 7 556 K€ dans l'attente d'un engagement formel de prise en charge par l'Etat.

Une dépréciation portant sur le terrain d'emprise du CSTFA est dotée depuis sa mise en exploitation en fonction des quantités de déchets stockés : 27 332 m³ en 2009 (26 323 m³ en 2008), soit depuis la mise en exploitation, 142 990 m³ stockés pour une capacité réglementaire s'élevant à 650 000 m³ (cf. principes comptables).

Amortissements et dépréciations en milliers d'euros	2009	2008	Variation		
			Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste
Immobilisations incorporelles	6 849	6 346	531	28	0
Terrains, agencements et aménagements	5 147	4 755	392		
Constructions, agencements et aménagements (*)	59 909	49 235	11 026	352	
Installations à caractère spécifique	173 991	143 315	31 304	628	
Matériel et outillage, agencements	23 093	21 015	2 160	80	-2
Installations générales, agencements	154	149	5		
Matériel de transport	703	555	148		
Matériel de bureau et informatique	3 953	3 763	466	278	2
Emballages récupérables	24	24			
Immobilisations corporelles	266 974	222 811	45 501	1 338	0
(*) dont actifs de démantèlement quote-part propre	369	312	57		
(*) dont actifs de démantèlement quote-part tiers	81		81		
(*) dont actifs de démantèlement quote-part État	7 556		7 556		
TOTAL	273 823	229 157	46 032	1 366	0

\Note 13 : Immobilisations financières

Le poste d'immobilisations financières comprend les dépôts et cautionnements versés ainsi que les prêts accordés au personnel de l'Agence.

\Note 14 : Stocks et en-cours

Valeurs brutes en milliers d'euros	Cf. note	2009	2008
Matières et fournitures consommables	(a)	748	690
Construction de structures d'accueil sur le CSFMA		4 006	3 955
Construction d'alvéoles sur le CSTFA		1 613	1 613
En-cours de production de biens		5 619	5 568
En-cours de production de services		52	75
Structures d'accueil sur le CSFMA (tranche VI)	(b)	1 933	3 412
Structures d'accueil sur le CSFMA (tranche VII)	(b)	4 309	0
Structures d'accueil spécifiques	(b)	536	778
Alvéoles de stockage sur le CSTFA (tranche I)	(c)	3 196	3 737
Produits finis		9 974	7 927
TOTAL		16 393	14 260

- (a) Le stock magasin du CSFMA évalué à 728 K€ comprend essentiellement des pièces de rechange (hors pièces dites de sécurité), du petit outillage. Une dépréciation a été dotée à hauteur de 541 K€ sur les familles d'articles présentant un faible taux de rotation.
- (b) La consommation des différentes lignes d'ouvrages de stockage sur le CSFMA s'élève fin 2009 à 231 046 m³ et se décompose comme suit :

Tranche I	51 087 m ³
Tranche II	32 446 m ³
Tranche III	35 773 m ³
Tranche IV	30 860 m ³
Tranche V	31 945 m ³
Tranche VI	47 467 m ³
Ouvrages spécifiques	1 468 m ³

- (c) Au 31/12/2009, la consommation des alvéoles de stockage sur le CSTFA est de 142 990 m³ (contre 115 657 m³ au 31/12/2008) pour la tranche I. Cette tranche comportera 6 alvéoles simples et 9 alvéoles doubles. Au 31 décembre 2009, l'alvéole n° 10 est en exploitation.

\Note 15 : Créances clients

En milliers d'euros	Cf. note	2009	2008
Ventes de prestations de services	(a)	11 109	10 802
Effets à recevoir		0	30
Factures à établir	(b)	10 185	12 270
Clients douteux ou litigieux	(c)	1 179	852
TOTAL		22 473	23 954

- (a) Ce poste comprend notamment la facturation de l'apurement des dépenses 2006 engagées dans le cadre de la « construction du laboratoire souterrain et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un stockage profond » (hors apurement lié à la rémunération).
- (b) Ce poste correspond essentiellement aux factures à établir au titre des conventions conclues avec les producteurs de déchets (dont 5 062 K€ concernant le second contrat d'application de prise en charge des déchets sur le CSTFA signé en août 2009).
- (c) Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une dépréciation est dotée sur chacune d'elles.

\Note 16 : Autres créances

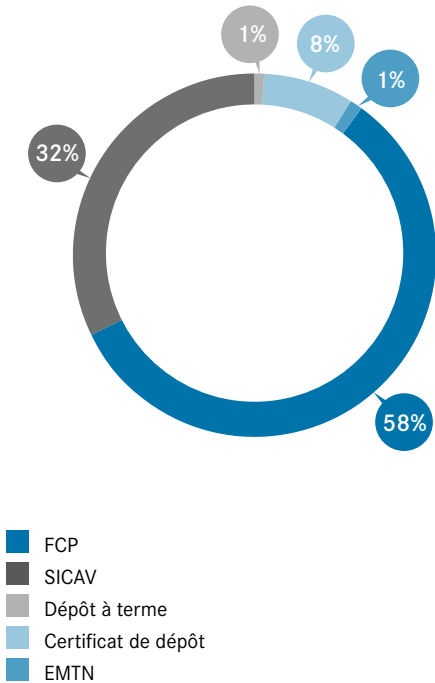
Pour l'essentiel, ce poste correspond aux comptes suivants :

En milliers d'euros	Cf. note	2009	2008
État et autres collectivités publiques	(a)	17 094	19 085
Fournisseurs : rabais, remises, ristournes à obtenir		126	287
Divers produits à recevoir	(b)	164 117	141 467

- (a) Le solde à fin 2009 comprend une demande de remboursement de TVA de 7 236 K€ obtenue en février 2010.
- (b) Dont 161 709 K€ (140 337 K€ en 2008) représentatifs de la charge d'amortissements constatée sur les investissements du LS réalisés jusqu'au 31/12/2006.

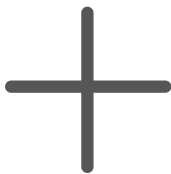


\Note 17 : Valeurs mobilières de placements



Les valeurs mobilières de placement sont représentées principalement par des parts de fonds communs de placement, des actions de SICAV et des certificats de dépôt négociable, dont 22 276 K€ concernent le fonds recherche.

Au 31 décembre 2009, il existe un profit latent du portefeuille qui s'élève à 21 K€ (71 K€ à fin 2008).



\Note 18 : Charges constatées d'avance

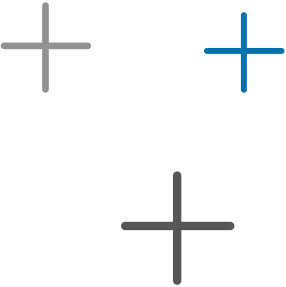
En milliers d'euros	Cf. note	2009	2008
Soutien économique local du CSTFA		2 414	2 527
Prestations d'assistance pour les déclarations CIR	(a)	0	800
Financement d'une cellule pour contrôles destructifs	(b)	1 478	437
Autres charges		1 391	1 309
TOTAL		5 283	5 073

- (a) Ces charges ont été reprises sur l'exercice 2009 suite à la restitution des crédits d'impôt recherche correspondants.
- (b) Le financement de l'installation sera repris à compter de sa mise en service, sur la durée contractuelle des obligations du propriétaire en matière de droit d'utilisation.



4.2 BILAN PASSIF

\Note 19 : Report à nouveau

La variation des capitaux propres de l'Agence correspond à l'affectation au poste « report à nouveau » du résultat bénéficiaire dégagé sur l'exercice 2008 soit 4 364 K€. 

\Note 20 : Subventions d'investissements

Il s'agit des financements acquis des producteurs pour les investissements de certaines activités ou de la subvention publique pour l'Inventaire national qui sont repris en résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes. En conséquence, ces subventions diminueront en corrélation avec l'amortissement des biens qui ont été financés.

En milliers d'euros	2009	2008	Variation	
			Augmentation	Diminution
Reçues				
CSFMA	190 779	192 533		1 754
CSM	6 653	6 653		
HA-MAVL	4 709	2 734	2 000	25
Inventaire national	191	191		
Autres activités	107	0	107	
TOTAL	202 439	202 111	2 107	1 779
Virées à résultat				
CSFMA	137 320	134 070	5 004	1 754
CSM	6 126	6 062	64	
HA-MAVL	2 152	2 086	91	25
Inventaire national	192	180	12	
TOTAL	145 790	142 398	5 171	1 779

\Note 21 : Provisions réglementées

Les amortissements dérogatoires ci-dessous constatent l'écart entre les amortissements dotés suivant les modes linéaire ou dégressif avec l'amortissement économique des biens concernés.

En milliers d'euros	2009	2008	Variation	
			Augmentation	Diminution
Logiciels	1 079	1 029	205	155
Terrains	6 582	6 179	447	44
Constructions	37 591	35 682	3 208	1 299
Matériel et outillage, agencements	48 055	48 909	177	1 031
Matériel de transport	336	339	7	10
Matériel de bureau et informatique	1 228	1 117	176	65
TOTAL	94 871	93 255	4 220	2 604

\Note 22 : Avances conditionnées

«La convention de financement et de suivi de la construction des laboratoires souterrains et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un stockage profond», qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1999, stipule que les sommes versées par les producteurs (CEA 17 % - COGEMA 5 % - EDF 78 %) sont susceptibles d'être prises en compte, au cas où les recherches menées

dans les laboratoires conduiraient à envisager la création d'un centre de stockage.

Dans le cadre de cette convention, la participation des différents producteurs au financement des dépenses d'investissements pour la construction du LS s'élève en valeur brute à 204 742 K€ à fin 2009.

\Note 23 : Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	Charge de long terme	Cf. note	2009	Augmentation		Diminution		
				2008	Dotation	Autres augmentations	Montants utilisés	Montants non utilisés et repris
Provisions pour risques								
Risque de change			6	22	6			22
Autre provision pour risques		(a)	10 586	1 267	9 592		273	
TOTAL			10 592	1 289	9 598	0	273	22
Provisions pour charges du CSFMA								
Démantèlement des installations	Art. 20	(b)	11 030	3 869		10 949		3 788
Couverture et fermeture définitive	Art. 20	(c)	963	1 418				455
Surveillance	Art. 20	(d)	1 581	1 522	48	11		
Achèvement de travaux		(e)	78	67	11			
Autres charges		(f)	5 399	3 187	2 260		48	
Fonds de concours			84	84				
Provisions pour charges du CSM								
Surveillance	Art. 20	(g)	9 222	8 375	876	131	160	
Pérennisation de la couverture	Art. 20	(h)	659	0	659			
Autres charges		(i)	1 396	1 770	5		379	
Provisions pour charges du CSTFA								
Remise en état		(j)	2 360	2 248		112		
Surveillance		(k)	1 286	1 007	246	33		
Autres charges		(l)	2 999	2 249	750			
Provisions pour charges nucléaire diffus								
Achèvement de travaux du nucléaire diffus	Art. 20	(m)	7 553	5 951	1 741		139	
Prise en charge des Terres Bayard	Art. 20	(n)	7 556	0		7 556		
Prise en charge des sources scellées Andra	Art. 20	(o)	618	0	618			
Provisions pour charges de personnel								
Médailles du travail		(p)	116	91	27			2
TOTAL			52 900	31 838	7 241	18 792	726	4 245

- (a) Les provisions pour risques constatées en 2009 portent notamment sur les filières industrielles (aléas sur les hypothèses de colisage et de stockage de certains déchets du nucléaire diffus, perte sur contrat...) ainsi que sur des contentieux évalués « à dire d'expert ».
- (b) Le périmètre de l'obligation de démantèlement des installations du CSFMA a été étendu en 2009 à tous les bâtiments situés en zone nucléaire. L'augmentation liée à la révision du devis s'élève à 7 161 K€, la dotation complémentaire de 3 788 K€ et la reprise du même montant correspondant au correctif induit par l'application du dispositif comptable sur les actifs de démantèlement.
- (c) Cette provision représente la quote-part revenant à l'Agence des coûts de couverture définitive et de fermeture du CSFMA (623 K€ au titre des déchets en provenance des « producteurs tiers » et producteurs dits « occasionnels » et 340 K€ au titre des déchets issus de l'activité du nucléaire diffus). La reprise de provision de 455 K€ en 2009 fait suite au nouveau devis effectué en 2009.
- (d) Cette provision représente la quote-part revenant à l'Agence des coûts relatifs aux prestations à réaliser durant la période de surveillance de ce centre pour les déchets précités (« occasionnels » pour 334 K€ et nucléaire diffus pour 1 247 K€).
- (e) Cette provision est représentative du coût estimé des prestations qui restent à la charge de l'Agence pour traiter et stocker les colis livrés par les producteurs et en attente sur le CSFMA, et pour lesquels le produit d'exploitation a déjà été enregistré.
- (f) Cette provision est destinée à couvrir les coûts futurs induits par le stockage des déchets sur le CSFMA dont 2 917 K€ pour la fermeture provisoire des ouvrages de stockage et 1 489 K€ au titre du maintien en l'état des étanchéités.
- (g) Cette provision est destinée à couvrir tous les frais de surveillance qui devaient être à la charge de Rhodia (ex Rhône Poulenc Chimie) avant la prise en compte des effets d'une transaction conclue entre cette entité et l'Agence, et qui a eu pour effet de transférer cette obligation à l'Agence. L'augmentation 2009 est due en partie à l'allongement de la durée de la phase active, en lien avec la prise en compte des travaux de pérennisation de la couverture.
- (h) Cette provision représente la quote-part des charges de long terme revenant à l'Agence en matière de travaux de pérennisation de la couverture du CSM.
- (i) Provision destinée à couvrir le coût estimé des travaux de court terme à réaliser sur le CSM, notamment en matière de rénovation du réseau séparatif gravitaire enterré (RSGE) et en matière de mise en sécurité et de confortement des panneaux 109-110 et du talus Nord de la couverture.
- (j) L'obligation de l'Agence de remettre en état le site dont elle est propriétaire a été expressément stipulée dans l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du CSTFA. Cette provision s'inscrit dans le cadre d'une dégradation dite immédiate du site tel que défini dans le règlement CRC 2004-06 applicable depuis le 1er janvier 2005. L'augmentation de l'exercice, soit 112 K€ correspond à la seule charge de désactualisation de la provision, inscrite en charge financière. Cette provision a pour contrepartie un actif de démantèlement amortissable dont la valeur brute correspond au niveau de la valeur actuelle de la provision estimée à la date de la mise en service du centre (Août 2003).
- (k) Les coûts de surveillance sont provisionnés de manière progressive en fonction de l'utilisation des capacités de stockage du centre afin de rapprocher ces charges des produits d'exploitation correspondants.
- (l) Provision destinée à couvrir les coûts futurs induits par les cycles d'exploitation du CSTFA dont 2 860 K€ au titre de la couverture définitive des alvéoles de stockage.
- (m) Il s'agit des coûts estimés de traitement et d'entreposage des déchets radioactifs issus de la filière du nucléaire diffus en vue de leur élimination future. Les produits ayant déjà été constatés, ce coût est à la charge de l'Agence. Ils comprennent notamment les coûts futurs de stockage sur le centre FAVL.
- (n) Cette provision est destinée à couvrir les coûts futurs d'entreposage et de stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère, suite à une opération de reconditionnement engagée en 2009. Un actif de démantèlement à la charge de l'État a été inscrit en contrepartie de cette provision pour sa totalité.
- (o) Provision destinée à couvrir l'élimination des sources scellées usagées issues du traité d'apport CEA-Andra du 8 avril 1993.
- (p) Provision destinée à couvrir le coût de versement probable, aux salariés présents dans l'entreprise, d'une gratification pour l'attribution de la médaille du travail.

\ Note 23 (suite) : Provisions pour risques et charges

L'article 20 de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs exige des exploitants d'installation nucléaire de base qu'ils « évaluent, de manière prudente, les charges de démantèlement de leurs installations ou, pour leurs installations de stockage de déchets radioactifs, leurs charges d'arrêt définitif, d'entretien et de surveillance ».

Deux textes d'application sont venus préciser cet article en 2007 : le décret du 23 février 2007 et l'arrêté du 21 mars 2007, tous deux relatifs à « la sécurisation du financement des charges nucléaires ». Ils fixent en particulier un double plafond pour le taux d'actualisation à retenir pour le calcul des provisions, ainsi que la nomenclature à utiliser pour répartir les charges par catégorie d'opérations. Les provisions identifiées doivent ensuite faire l'objet, « au plus tard dans un délai de cinq ans à compter de la publication » de la loi, d'une constitution d'actifs ("actifs dédiés") afin de garantir le financement de ces obligations futures, soit d'ici juin 2011.

En application de ces textes et des précisions juridiques apportées par l'Autorité Administrative sur le périmètre de l'article 20, les provisions concernées par la sécurisation du financement des charges nucléaires sont :

- les charges de surveillance des installations nucléaires de stockage des déchets de faible et moyenne activité (Centres de la Manche et de l'Aube),
- les charges de démantèlement des installations du Centre de stockage de l'Aube ainsi que la couverture - fermeture du centre,
- les travaux de pérennisation de la couverture du Centre de la Manche,
- les charges de gestion et stockage des déchets de la filière du nucléaire diffus, notamment les coûts d'entreposage et d'élimination des déchets collectés par l'Agence ayant pour exutoire un centre de stockage pouvant accueillir des déchets de type radifères (objets au radium, paratonnerres, déchets d'assainissement de sites tel que les terres Bayard...).

a) Présentation des provisions selon les catégories de la nomenclature

Le niveau de provision constitué en valeur actuelle représente près de 50% de la valeur brute totale des provisions.

En milliers d'euros	Nomenclature arrêté 21/03/2007	Hypothèses Inflation	Hypothèses Actualisation	Quote/Part Andra	Valeur Brute 31/12/2009	Valeur actuelle 31/12/2009	Valeur actuelle 31/12/2008
Surveillance CSFMA	Nomenclature 5	2%	3,5%	0,49%	11 928	1 581	1 522
Surveillance CSM	Nomenclature 5	2%	3,5%	2,80%	34 112	9 222	8 375
Couverture et fermeture CSFMA	Nomenclature 4	3%	3,5%	1,10%	1 382	963	1 417
Pérennisation couverture CSM	Nomenclature 5	3%	3,5%	2,80%	731	659	0
Démantèlement des installations CSFMA	Nomenclature 4	3%	3,5%	100,00%	13 716	11 030	3 869
Achèvement travaux nucléaire diffus	Nomenclature 4						
*quote-part actualisée		2%	3,5%	100,00%	10 842	9 089	598
*quote-part non-actualisée		Conditions 2009	N/A	100,00%	6 638	6 638	5 353
					79 349	39 182	21 134

Chaque provision est constituée à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la pleine et entière responsabilité. Au cas particulier des coûts de démantèlement des installations du CSFMA, propriété de l'Agence, la provision est constituée en totalité au passif et un actif de démantèlement du même montant est inscrit distinctement à l'actif pour la quote-part prise en charge par l'Agence et la quote-part prise en charge par les tiers. Au cas particulier des provisions pour achèvement de travaux à la charge de l'État, les charges sont inscrites en totalité au passif avec, en contrepartie, un actif de démantèlement État.

Le reliquat des obligations fait l'objet d'une provision et d'une sécurisation du financement directement par les exploitants d'installations nucléaires de base ayant livré des déchets sur ces centres, et qui, au titre de la loi du 28 juin 2006, restent responsables de leurs déchets.

A fin 2009, le CSFMA est utilisé à hauteur de 23 % de sa capacité de stockage théorique.

b) Principales hypothèses et méthodes retenues pour l'évaluation des charges et incertitudes

Concernant la surveillance des installations nucléaires de base, une phase de 300 ans est retenue, tant pour le Centre de stockage de la Manche que pour le CSFMA (prévue à l'issue de la phase d'exploitation, à l'horizon 2055). La surveillance est séquencée en trois grandes périodes ('active', 'réduite' et 'passive') de coût dégressif, le passage d'une période à l'autre devant faire l'objet de validations réglementaires.

Les hypothèses propres à chaque centre portent à la fois sur la durée des périodes et sur les coûts de surveillance. La durée de la période active du CSM a été prorogée en 2009 sur toute la période des travaux de pérennisation de la couverture. Quant aux coûts de surveillance du CSFMA, ils restent extrapolés par rapport à ceux du CSM au prorata de la capacité volumique du centre, dans l'attente de nouvelles estimations.

Les provisions pour démantèlement et couverture-fermeture du Centre de l'Aube ont fait l'objet d'une révision des devis en 2009. Le périmètre du démantèlement a été étendu à toutes les installations situées en zone nucléaire. Le coût de couverture du centre reste quant à lui basé sur l'hypothèse d'une couverture végétale.

La provision relative aux travaux de pérennisation de la couverture du CSM a été inscrite dans les comptes 2009, suite à l'avis favorable de l'Autorité de sûreté nucléaire rendu en janvier 2010 sur la démarche progressive de pérennisation de la couverture proposée dans le rapport de décembre 2008.

Concernant la provision destinée à couvrir la prise en charge des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère,

un actif de démantèlement à la charge de l'État a été inscrit en contrepartie de la constitution de cette provision pour sa totalité. Quant à l'inscription en 2009 d'une provision destinée à couvrir l'élimination des sources scellées usagées issues du traité d'apport CEA-Andra du 8 avril 1993, elle fait suite au rapport « Etude de la gestion durable des sources scellées usagées » transmis à l'ASN fin 2008.

Les autres évolutions survenues entre la clôture de l'exercice 2008 et celle de l'exercice 2009 correspondent :

- aux charges d'actualisation des provisions,
- aux dotations correspondant aux collectes de déchets, pour ceux qui relèvent de la responsabilité de l'Agence, réalisées dans l'année,
- au surcoût de traitement des déchets du nucléaire diffus consécutif aux nouvelles conditions commerciales signées avec les opérateurs industriels.

La valorisation des provisions devant faire l'objet d'une sécurisation réglementaire est établie sur la base des hypothèses les plus probables, avec la prise en compte d'aléas techniques et financiers variant selon le niveau d'avancement des obligations.

La révision des estimations brutes est planifiée :

- pour la surveillance du CSFMA : à l'issue de la réalisation des études prévues dans le cadre du schéma directeur d'exploitation, à l'horizon 2010/2011,
- pour le stockage des déchets radifères : à l'issue de la recherche d'un site d'implantation et de la réalisation des études technico-économiques sur un inventaire et un concept stabilisés en conséquence.

c) Taux d'actualisation retenu

A l'heure actuelle, aucun organisme de référence en matière de comptabilité ne préconise une (ou des) méthode(s) pour l'établissement d'un taux d'actualisation prudent sur de très longues échéances (300 ans) pour des obligations nécessitant une sortie de trésorerie annuelle ne pouvant être reportée en période inflationniste et/ou de contre-performance des placements. C'est la spécificité principale des provisions constituées, qui, associée à la taille et à la structure de l'Agence, justifie la prise en compte d'un taux d'actualisation prudent, que l'Andra juge à même d'absorber les variations d'inflation et de rendement des placements sur 300 ans.

Deux observations peuvent être faites :

- le taux net d'actualisation hors inflation des engagements de retraite de l'Etat – qui sont également des engagements de longue durée (100 ans) – était de 2 % en 2007,
- le choix de l'Andra de retenir un taux net de 1,5 % est cohérent avec la réflexion économique sur l'actualisation à long terme développée dans le rapport sur le prix du temps et la décision publique qui lie le niveau du taux d'actualisation avec celui du taux de croissance à long terme.*

* rapport du groupe d'experts présidé par Daniel Lebègue pour le Commissariat Général du Plan, Documentation Française, 2005.

Les taux retenus pour l'actualisation dans les comptes de l'Agence au 31 décembre 2009 sont déterminés, provision par provision, selon les règles suivantes :

Options retenues	Taux	
	Inflation	Actualisation
Cat. 1 : Provisions > 30 ans et < 30 ans & > 5 ans / Profil de dépense linéaire	2,00%	3,50%
Cat. 2 : Provisions < 30 ans & > 5 ans / profil de dépense ponctuelle	2,00%	5,00%
Cat. 3 : Provisions < 5 ans	Conditions économiques de l'exercice	
<i>Si indice TP (travaux public) majoritaire dans la dépense</i>	3,00%	

Les provisions concernées par l'application de l'article 20 de la loi du 28 juin 2006 relèvent de la première catégorie de provisions, excepté pour les charges d'élimination des déchets du nucléaire diffus devant se réaliser dans les 5 ans. A ce titre, l'échéance à partir de laquelle une actualisation est appliquée a été réduite en 2009 de 10 ans à 5 ans. Le taux réel est donc proche de 1,5 % pour la composition des actifs dédiés s'y référant.

Le taux d'actualisation retenu doit être inférieur à un plafond réglementaire « égal à la moyenne arithmétique sur les quarante-huit derniers mois du taux de l'échéance constante à trente ans (TEC 30 ans), constatée au jour de la clôture de l'exercice considéré,

majorée d'un point » (art.3 de l'arrêté) et doit être inférieur au taux de rendement anticipé des actifs de couverture.

La valeur du plafond réglementaire est de 4,25 % majoré de 1 point, soit un plafond de 5,25 %. Sur les 48 derniers mois, la valeur minimale du TEC 30 (publié par Natixis depuis le 02/07/2001) a été de 3,45 % le 04/12/2008 et sa valeur maximale de 5,00 % le 23/07/2008.

Les placements de l'Andra ont obtenu un rendement moyen en 2009, tous placements confondus, de 1,04 % et sur les 10 dernières années de 3,11 %.

Cette valeur n'est qu'indicative en l'absence d'actifs dédiés dont il est prévu qu'ils soient constitués avant l'échéance réglementaire de juin 2011.

d) Sensibilité des provisions au taux d'actualisation retenu

En milliers d'euros	Actualisation	Actualisation	Actualisation	Actualisation	Actualisation
	3,00%	3,50%	4,00%	4,50%	5,00%
Total des provisions (article 20)	47 484	39 182	33 613	29 552	26 439
Ratio Valeur actuelle / valeur brute	60%	49%	42%	37%	33%

Les simulations de provisions en valeur actualisée (hypothèse d'inflation de 2 %) ainsi que le rapport « valeur actuelle/valeur brute » permettent d'appréhender la sensibilité et les risques inhérents aux effets d'actualisation.

Du fait du profil des dépenses, majoritairement linéaires, et de très long terme (300 ans), la variation du taux d'actualisation a un impact fort sur les provisions constituées par l'Agence. Pour illustration, si le rendement effectif à terme était plus favorable de 0.50 %, les provisions à constituer diminueraient de 14 %. La sensibilité des provisions Andra à une variation du taux d'actualisation est donc élevée.

e) Situation de l'exploitant au regard des dispositions prévues par l'article 20

L'avis n°2007-AV-0037 du 20 novembre 2007 rendu par l'Autorité de sûreté nucléaire suite à l'examen des premiers rapports triennaux des exploitants nucléaires sur la sécurisation du financement des charges nucléaires n'a pas remis en cause les hypothèses ou méthodes retenues par l'Andra.

L'Agence devra présenter au conseil d'administration une stratégie de constitution des actifs dédiés pour être mise en œuvre à mi-2011. Dans ce cadre, une consultation financière a été menée en 2009 auprès d'établissements bancaires et organismes financiers. L'analyse des propositions a été présentée au comité de suivi constitué en 2009 en application de l'article 9 du décret et devra se poursuivre en 2010.

\Note 24 : Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

En milliers d'euros	Cf. note	2009	2008
Octroi par Dexia crédit local	(a)	25 000	25 000
Remboursement		-7 625	-6 375
Intérêts courus		73	78
TOTAL DES EMPRUNTS		17 448	18 703
Banques créditrices		9 041	10 241
Autres		25	28
TOTAL DES DETTES		26 514	28 972

(a) L'Agence a eu recours en 2003 à un emprunt pour financer la construction du CSTFA remboursable trimestriellement sur 20 ans par amortissement constant.

\Note 25 : Emprunts et dettes financières divers

Pour un montant s'élevant en 2009 à 506 K€ (470 K€ en 2008), ce poste enregistre les sommes déposées par les fournisseurs et les utilisateurs de sources scellées radioactives, en garantie de la reprise des dites sources par le fabricant.

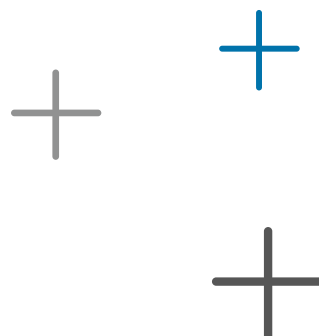
\Note 26 : Avances et acomptes reçus

Seuls les avances et acomptes effectivement perçus sont comptabilisés. Ils correspondent à hauteur de 5 274 K€ aux avances financières annuelles relatives au premier contrat d'application de prise en charge des déchets sur le CSTFA. Ces dernières ont fait l'objet d'une restitution aux producteurs de déchets en 2010 suite à la signature du second contrat d'application fin 2009.

L'Agence a par ailleurs perçu 2 791 K€ d'avances au titre de sa rémunération prévue dans la «convention de financement et de suivi de la construction des laboratoires et des études de qualification des milieux géologiques». Cette dernière prévoyait une rémunération de l'Agence conditionnée par l'atteinte d'objectifs sur le respect d'enveloppes budgétaires pour la réalisation d'études et de travaux relatifs à la faisabilité d'un stockage de déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue en couche géologique profonde. Une demande de rémunération complémentaire a été formulée par l'Agence aux producteurs en 2008 dont le calcul est basé :

- d'une part sur l'exclusion de l'assiette des dépenses concernées celles dont l'origine ne relève pas de sa responsabilité (interruption du chantier demandée par l'Inspection du travail et imposée par l'ordonnance du TGI de Bar Le Duc du 20 juin 2002, suite à l'accident survenu le 15 mai 2002),
- d'autre part sur la réévaluation des dépenses sur la base des indices de révision qui lui paraissent devoir être retenus.

Cette réclamation ayant fait l'objet en septembre 2009 de la désignation d'un expert aux fins d'analyser l'origine et la nature du désaccord entre les parties, seules les avances perçues ont été comptabilisées.



\Note 27 : Dettes fournisseurs

Les conditions de paiement stipulées dans les conditions générales d'achat sont fixées à 30 jours fin de mois date de réception de facture pour tout nouveau contrat signé depuis décembre 2007.

En milliers d'euros	Cf. note	2009	2008
Dettes fournisseurs			
Factures d'achats de biens & services	(a)	23 173	24 596
Factures non parvenues		15 035	13 499
TOTAL		38 208	38 095
Dettes sur immobilisations			
Factures d'achats de biens immobilisés	(a)	1 839	1 963
Factures d'immobilisations non parvenues		4 229	1 530
TOTAL		6 068	3 493

Échéance des dettes fournisseurs	2009
Factures échues	8%
Échéance ≤ 30 jours	58%
Échéance 30 > jours ≤ 60	17%
Échéance 60 > jours ≤ 100	17%

Les échéances supérieures à 30 jours concernent des factures émises dans le cadre de contrats signés antérieurement à décembre 2007.

\Note 28 : Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	Cf. note	2009	2008
Dettes sociales	(a)	6 825	6 397
Dettes fiscales	(b)	3 074	3 541
TOTAL		9 899	9 938

(a) Les provisions pour congés à payer et compte épargne temps sont évaluées à fin 2009 à hauteur de 5 684 k€ charges incluses.

(b) Dont 1 407 k€ de TVA sur factures à établir contre 1 677 k€ en 2008.

\Note 29 : Autres dettes

Les éléments significatifs du poste sont les suivants :

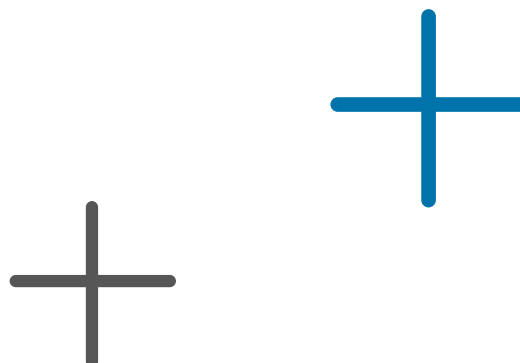
En milliers d'euros	Cf. note	2009	2008
Clients : avoirs à établir		1 156	1 461
Dettes à l'égard des établissements et entreprises publiques	(a)	1 918	1 889
Fonds recherche non consommé (cf. § 2 des principes comptables)		0	1 358
Divers : charges à payer		1 501	1 549

(a) Dettes provenant d'accords d'accès réciproques des salariés (accords de mobilité).

\Note 30 : Produits perçus d'avance

En milliers d'euros	Cf. note	2009	2008
Prestations restant à réaliser		6 239	3 811
Financement des investissements (cf. § 2 des principes comptables)	(a)	50 211	35 838
Financement des stocks		412	494
TOTAL		56 862	40 143

a) Dont 24 420 k€ d'investissements financés en 2009 par le fonds recherche et 9 829 k€ de reprise selon le rythme des amortissements pratiqués.



4.3 ÉTAT DES CRÉANCES ET DETTES AU 31/12/2009

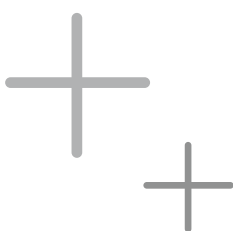
en milliers d'euros

État des créances <small>en milliers d'euros</small>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Immobilisations financières (1) (2)	81	2	79
De l'actif circulant			
Avances et acomptes versés	56	56	
Clients douteux ou litigieux	1 179	1 179	
Autres créances clients	21 293	21 293	
Personnel et comptes rattachés	10	10	
Sécurité sociale et autres organismes	13	13	
Etat et autres collectivités publiques			
- Impôts sur les bénéfices	657	657	
- Autres impôts et taxes	510	510	
- Divers	15 927	15 927	
Débiteurs divers	164 284	2 014	162 270
Charges constatées d'avance	5 283	1 103	4 180
TOTAL	209 293	42 764	166 529
<i>(1) Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>(2) Remboursements obtenus</i>	1		

État des dettes <small>en milliers d'euros</small>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an maximum à l'origine	9 138	9 138		
- A plus d'1 an à l'origine	17 375	1 250	5 000	11 125
Emprunts et dettes financières divers	614	396	92	126
Avances et acomptes reçus	8 705	8 561	144	
Fournisseurs et comptes rattachés	38 208	38 208		
Personnel et comptes rattachés	4 870	4 870		
Sécurité sociale et autres organismes	1 955	1 955		
État et autres collectivités publiques				
- Impôts sur les bénéfices	0	0		
- Taxe sur la valeur ajoutée	1 423	1 423		
- Autres impôts et taxes	1 651	1 651		
Dettes sur immobilisations	6 068	6 068		
Autres dettes	6 644	6 584	60	
Produits constatés d'avance	56 862	26 298	25 279	5 285
TOTAL	153 513	106 402	30 575	16 536
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>	1 250			

4.4 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

En milliers d'euros	2009	2008
Produits à recevoir		
Créances clients	10 185	12 270
Autres créances	166 509	142 279
Valeurs mobilières de placement	61	27
TOTAL	176 755	154 576
Charges à payer		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	97	105
Emprunts et dettes financières divers	107	105
Dettes fournisseurs	19 264	15 029
Dettes fiscales et sociales	8 358	8 199
Autres dettes	2 657	3 011
TOTAL	30 483	26 449



4.5 TABLEAUX DES ENGAGEMENTS

En milliers d'euros	Cf. note	2009	2008
Engagements donnés			
Avals, cautions et garanties	(a)	880	0
Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière	(b)	0	0
TOTAL		880	0
Engagements reçus			
Avals, cautions et garanties	(c)	26 709	26 399
Autres engagements		0	0
TOTAL		26 709	26 399
Engagements réciproques			
Elimination de déchets provenant d'un site pollué orphelin	(d)	0	7 616
TOTAL		0	7 616

(a) Cautions et garantie, données dans le cadre de contrat d'étude à l'étranger.

(b) Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière concernent tous les membres du personnel de l'Agence et sont couverts par un contrat d'assurance collectif.

En application de la loi de financement de sécurité sociale, ces engagements sont évalués charges sociales incluses depuis 2008.

En milliers d'euros	2009	2008
Passif social	6 839	5 813
Montant des droits bruts acquis et comptabilisés	7 070	5 826
Montant des droits au terme qui inclut les droits acquis	30 126	25 085
Charge actuelle probable	12 192	10 371

(c) Dont garantie financière donnée par un établissement de crédit, conformément aux exigences des articles L.511-1 et suivants du code de l'environnement pour 22 336 K€.

(d) L'engagement de l'Agence de procéder à l'élimination de terres contaminées issues d'un site pollué orphelin a été inscrit en provision pour charges en 2009, avec pour contrepartie, un financement attendu du ministère du Budget inscrit en actif de l'Etat.

INSTANCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION au 23/09/10

Monsieur François-Michel GONNOT

Président

renommé par décret du Président de la République du 15 septembre 2010

Membres nommés par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques - Décision du 31 mars 2010

Mme Brigitte BOUT

Sénateur du Pas-de-Calais

Mme Geneviève FIORASO

Députée de l'Isère

Membres nommés en qualité de représentants de l'État - Décret du 8 juin 2010

M. Philippe DUPUIS

Directeur général adjoint en charge de la Direction des finances, Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

Sur proposition du ministre chargé de l'Énergie

M. Laurent MICHEL

Directeur général de la prévention des risques Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM)

Sur proposition du ministre chargé de l'Écologie

Mme Laurence PIKETTY

Directrice du secteur « Énergie, développement durable, chimie et procédés », Direction générale de la recherche et de l'innovation, Service de la stratégie de la recherche et de l'innovation, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sur proposition du ministre chargé de la Recherche

M. Pierre LEPETIT

Inspecteur général, Inspection générale des finances

Sur proposition du ministre chargé du Budget

M. Patrick DESBORDES

Directeur de l'unité de management nucléaire, biologique et chimique, Direction générale de l'armement (DGA)

Sur proposition du ministre chargé de la Défense

M. Jean-Luc RICHON

Adjoint au Chef de bureau de l'environnement extérieur et des produits chimiques, Sous-direction de la prévention des risques liés à l'environnement extérieur et à l'alimentation, Direction générale de la santé (DGS), Ministère de la santé et des sports

Sur proposition du ministre chargé de la Santé

Membres nommés en qualité de personnalités qualifiées - Décret du 8 juin 2010 :

M. Gilles CLEMENT

Maire de Mont-près-Chambord

M. François-Michel GONNOT

Conseiller municipal de Noyon

Personnalités qualifiées proposées par le ministère chargé de l'Écologie :

M. Vincent LE BLAN

Délégué général, Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (FNADE)

M. Philippe VESSERON

Président d'honneur du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)

Personnalités qualifiées désignées en raison de leur expérience dans le domaine des activités nucléaires :

M. Hervé BERNARD

Administrateur général adjoint, Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)

M. Laurent STRICKER

Président de la World Association of Nuclear Operators (WANO)

Personnalité qualifiée au titre de la recherche :

M. Dominique LE QUEAU

Directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Représentants des salariés de l'Agence - Elections du 18 février 2010

Mme Catherine COBAT, CGC

M. Jacques DELAY, CGC

M. Hervé DE LOGIVIERE, CFDT

M. Jean-Noël DUMONT, CGT

Mme Elisabeth LECLERC, CFDT

Mme Corinne MILESI, CGT

M. Michel NICOLAS, CGC

M. Alain ROULET, CFDT

COMITÉ FINANCIER au 23/09/10

En qualité de représentants des activités économiques intéressées par l'action de l'établissement :

M. Philippe DUPUIS

Président du comité financier
administrateur représentant de l'Etat désigné par le ministre chargé de l'Énergie,

M. Pierre LEPETIT

administrateur représentant de l'État désigné par le ministre chargé du Budget,

M. Michel NICOLAS

administrateur salarié, et en tant que suppléant M. Alain ROULET, administrateur salarié,

M. Bertrand MICHELET

ingénieur civil, manager matières nucléaires et démantèlements de la DGA au ministère de la défense.

Assistent également aux séances :

M. Bernard ABATE

Contrôleur général – Mission énergie atomique

M. Nicolas OTT

Direction de l'Énergie au sein de la DGEC

Mme Marie-Claude DUPUIS

Directrice générale de l'Andra

Mme Gaëlle SAQUET

Secrétaire générale de l'Andra

CONSEIL SCIENTIFIQUE au 16/09/10**M. Christian FOUILLAC**

Président du conseil scientifique de l'Andra
Doctorat d'État en géochimie/Directeur de la Recherche du BRGM

M. Bernard BOULLIS

Ecole Centrale Arts & Manufactures / CEA
Directeur du programme «Aval du cycle»
Professeur à l'INSTN

M. Michel CALLON

Ingénieur de recherche ENSM – Paris
Professeur de sociologie des marchés à l'ENSM – Paris

M. Hervé CHAMLEY

Doctorat d'Etat Océanographie géologique – retraité
Ancien directeur scientifique du département Sciences de la Terre, univers & environnement
Ancien directeur du Laboratoire Sédimentologie et Géodynamique, Université Lille 1

M. Marc DEMARCHE

Ingénieur civil des mines belges
Directeur du site GIE – Euridice

M. Alexandre ERN

Ingénieur en chef des ponts & chaussées
Directeur adjoint du CERMICS - responsable de l'équipe Mécanique des fluides

Mme Anne FLÜRY-HERARD

Docteur en Médecine - CES Hématologie
Adjointe au directeur des Sciences du vivant du CEA
Conseiller scientifique près du haut Commissaire (radioprotection, santé)

M. Laurent MICHOT

Ingénieur et docteur ENSG
DR2 - LEM, UMR 7569 du CNRS

M. Marc PANET

Ingénieur civil des mines ENSM – Paris
Ancien PDG de FC International SA et de d'EEG SIMECSOL

Mme Karen SCRIVENER

PhD Imperial College, London
Directrice Lab. of construction Materials, École polytechnique fédérale de Lausanne

M. Pierre TOULHOAT

Docteur ès sciences, Université Paris VI
Directeur scientifique (mi-temps) de l'Ineris
Chef de projet (PAST) CNRS

M. Michel VAUCLIN

Docteur ès sciences physiques
Directeur de recherche, DRCE2 CNRS

Membre de droit :

Mme Catherine CESARSKY

Haut Commissaire à l'énergie atomique

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Monsieur le Président de la Cour d'Appel de Versailles, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Andra, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Agence à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 2.1.4 « Traitement comptable du fonds Recherche » de l'Annexe relatif aux options et exceptions aux principes

comptables mises en œuvre dans le cadre spécifique des activités de l'Agence concernant le fonds Recherche institué par la loi du 28 juin 2006. Les principes comptables retenus conduisent à neutraliser, séparément, les résultats d'exploitation, financier et exceptionnel afin d'assurer l'équilibre du fonds Recherche, tel que prévu par les textes.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ Règles et principes comptables :

Les notes 2.1.1 et 2.1.2 de l'Annexe exposent les principes comptables relatifs aux immobilisations et investissements notamment ceux concernant le Laboratoire de recherche souterrain et le financement des investissements.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par l'Agence, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'Annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

■ Estimations comptables :

L'Agence constitue des provisions pour couvrir, notamment, les dépenses de démantèlement, d'entreposage, de stockage et de surveillance, telles que détaillées dans la note 23 de l'Annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'Agence et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues, notamment, en matière d'actualisation des provisions. Une analyse de sensibilité du taux d'actualisation, présentée en note 23 d) de l'Annexe, traduit l'incidence des hypothèses retenues.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient différer, parfois de manière significative, des prévisions. Etant en outre précisé que, s'agissant d'une législation récente, des ajustements seront nécessairement constatés en fonction d'une part, de précisions qui pourront intervenir de la part des autorités de tutelle et, d'autre part, des retours d'expérience.

Nous attirons votre attention sur le fait que les charges futures relatives à l'activité industrielle de l'Agence, feront, dans leur majorité, l'objet de financements spécifiques des producteurs. Dans ce contexte, les provisions constituées, ayant une incidence sur le compte de résultat de l'Agence, ne couvrent que les seules dépenses assumées par l'Andra, la quote-part résiduelle des charges étant financée dans le cadre de contrats comptabilisés en chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'exécution des prestations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

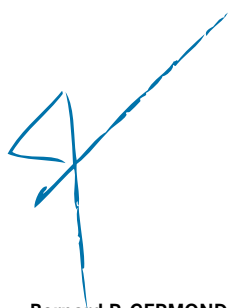
3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents annexés sur la situation financière et les comptes annuels.

Le Chesnay et Paris la Défense, le 24 septembre 2010

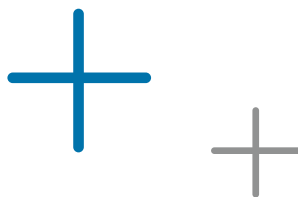
Les commissaires aux comptes, Compagnie de Versailles



Bernard P. GERMOND
Associé



Denis MARANGÉ
Associé





**AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION
DES DÉCHETS RADIOACTIFS**
1-7, rue Jean-Monnet
92298 Châtenay-Malabry cedex
Tél. : 01 46 11 80 00
www.andra.fr